

Cofinancé par :



ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE STRATÉGIQUE DU PCAET DU TERRASSONNAIS EN PERIGORD NOIR THENON HAUTEFORT RAPPORT ENVIRONNEMENTAL : PARTIE 1

Communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon
Hautefort

Résumé non technique et méthodologie

Présentation générale

Etat initial de l'environnement, tendances et enjeux

Analyse des effets du plan (y compris incidences Natura 2000)

Justification du plan retenu par rapport aux variantes

Mesures ERC (éviter, réduire, compenser)

Dispositif de suivi

SOMMAIRE

1. Résumé non technique et méthodologie	3
1.1. Résumé non technique	3
1.2. Méthodologie proposée.....	3
2. Présentation générale	5
2.1. Contexte de l'étude	5
2.2. Objectifs du PCAET.....	6
2.3. Étude de la vulnérabilité au changement climatique	7
2.4. Articulation avec les autres plans et programmes sur le territoire	11
État initial de l'environnement	15
3. Milieu physique	16
3.1. Sols	16
3.2. Hydrographie et ressource en eau	19
3.3. Les ressources non renouvelables	25
3.4. Ressources renouvelables	26
3.5. Climat, air et émissions de gaz à effet de serre.....	27
3.6. Vulnérabilité au changement climatique du milieu physique.....	27
4. Milieu naturel	28
4.1. Contexte régional	28
4.2. Occupation des sols	28
4.3. Risque incendie	30
4.4. Habitats naturels protégés dont Natura 2000	32
4.5. Trame verte et bleue et corridors écologiques	34
4.6. Vulnérabilité au changement climatique du milieu naturel	38
5. Milieu humain	39
5.1. Population et risques sanitaires	39
5.2. Parc bâti	42
5.3. Activités économiques	47
5.4. Infrastructures de transport	49
5.5. Risques technologiques.....	51
5.6. Déchets	54
5.7. Nuisances	55
5.8. Vulnérabilité au changement climatique du milieu humain.....	56
6. Synthèse : Identification des tendances et des enjeux	57
Table des illustrations et tableaux	62

1. RESUME NON TECHNIQUE ET METHODOLOGIE

1.1. Résumé non technique

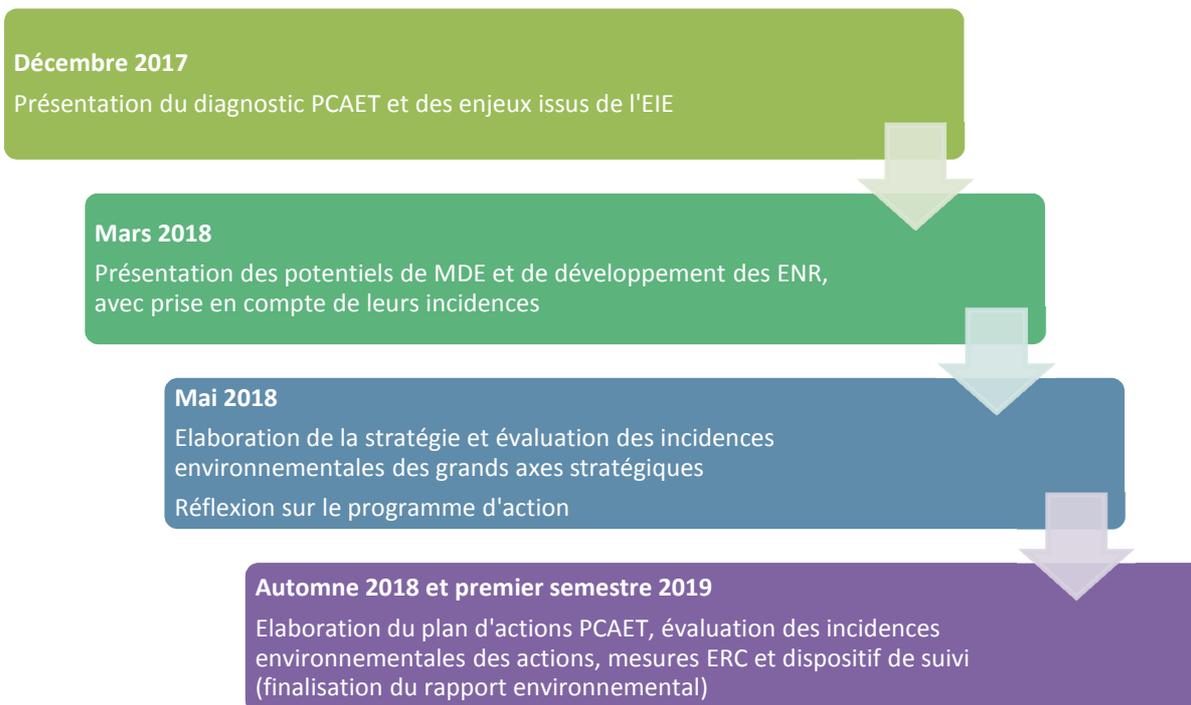
Ce paragraphe sera rédigé à la fin du processus d'évaluation environnementale stratégique.

1.2. Méthodologie proposée

L'Évaluation Environnementale Stratégique (EES) est un processus permettant d'évaluer et de limiter les incidences sur l'environnement d'un plan ou programme ; elle est obligatoire pour le **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** depuis le décret [n°2016-1110 du 11 août 2016](#) qui a modifié l'article R. 122-17 du code de l'environnement. L'EES aide à la fois à son élaboration, à la bonne information du public et permet d'éclairer l'autorité qui arrête le PCAET. Les enjeux environnementaux, pressions et dynamiques sont ainsi hiérarchisés selon les thématiques, sur un territoire précis.

Dans le cas du PCAET du Terrassonnais en Périgord Noir, Thenon Hautefort, la prise en compte de l'environnement et des points de vigilance mis en évidence par l'EES a été réalisée en continu, intégrée aux réflexions sur chaque objectif et action, à l'occasion des comités techniques, comités de pilotage (collège expert et territorial élargi à des partenaires extérieurs à la collectivité) et du dispositif de concertation prévu dans le cadre du PCAET.

Ci-dessous les temps forts du PCAET et de l'EES intégrée :



Nous rappelons que contrairement à l'élaboration des documents d'urbanisme où les compétences environnementales et les compétences en matière d'aménagement sont historiquement distinctes au sein des équipes de maîtrises d'œuvre, l'approche environnementale transversale et multicritère est une approche « standard » pour les PCAET. Le processus itératif de l'évaluation environnementale et la rédaction du rapport environnemental qui en résulte viennent donc surtout formaliser et rendre visible une pratique déjà effective dans la plupart des cas.

L'article L122-6 du code de l'environnement rappelle que *"Le rapport sur les incidences environnementales contient les informations qui peuvent être raisonnablement exigées, compte tenu des connaissances et des méthodes d'évaluation existant à la date à laquelle est élaboré ou révisé le plan ou le programme, de son contenu et de son degré de précision et, le cas échéant, de l'existence d'autres plans ou programmes relatifs à tout ou partie de la même zone géographique ou de procédures d'évaluation environnementale prévues à un stade ultérieur."*

Conformément à cet article et pour ne pas doubler le travail lorsque cela n'était pas nécessaire, des informations présentes dans ce document proviennent de documents d'urbanismes tels que le SAGE, le SRCAE, etc. Des compléments et des précisions sont en revanche apportés sur les thématiques plus fortement impactées par le plan, dans un **principe de proportionnalité par rapport aux enjeux** et aux données disponibles. Sont ainsi identifiés les quatre catégories d'enjeux suivants, associées à un code couleur :



Cependant pour rappel, par la définition et le contenu que lui donne le législateur depuis son origine¹, le PCAET vise à améliorer la qualité environnementale des territoires concernés : si certaines mesures d'un PCAET peuvent avoir un impact négatif sur l'environnement, elles sont a priori peu nombreuses et sont quasiment systématiquement soulevées par la concertation (éolien, qualité de l'air...), obligatoire pour les PCAET.

Par ailleurs, le PCAET étant un document principalement stratégique, tout son contenu n'a pas une portée opérationnelle directe et des incidences quantifiables. Pour les objectifs et les actions « amont », non localisées et/ou non quantifiées à ce stade, l'évaluation environnementale fine est différée à la réalisation d'études d'impact ultérieures, établies à l'occasion des procédures d'urbanisme opérationnelle classiques (permis d'aménager, de construire...) ou d'autorisation environnementale de certaines installations (ICPE, etc.). Une évaluation **qualitative** de l'incidence sur l'environnement est en revanche a minima proposée pour toutes les actions :



Des tableaux récapitulatifs seront produits afin d'apporter plus de lisibilité aux travaux d'évaluation.

A noter : En complément de l'article R. 122-20 du code de l'environnement définissant le contenu du rapport environnemental, nous nous sommes inspirés du modèle de CCTP élaboré par le CEREMA en janvier 2017 pour réaliser l'évaluation environnementale stratégique de la communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir, Thenon Hautefort.

¹ La réglementation relative au PCAET est renseignée dans l'Article L229-26 du code de l'environnement, le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 relatifs au PCAET.

2. PRESENTATION GENERALE

2.1. Contexte de l'étude

Le SDE 24 a proposé aux EPCI de Dordogne un accord cadre à bons de commandes afin de réaliser leur Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Ainsi, sous l'égide sur SDE24, la Communauté de Commune du Terrassonnais en Périgord Noir, Thenon Hautefort a décidé de réaliser ce PCAET conjointement avec 9 autres ECPI en Dordogne.

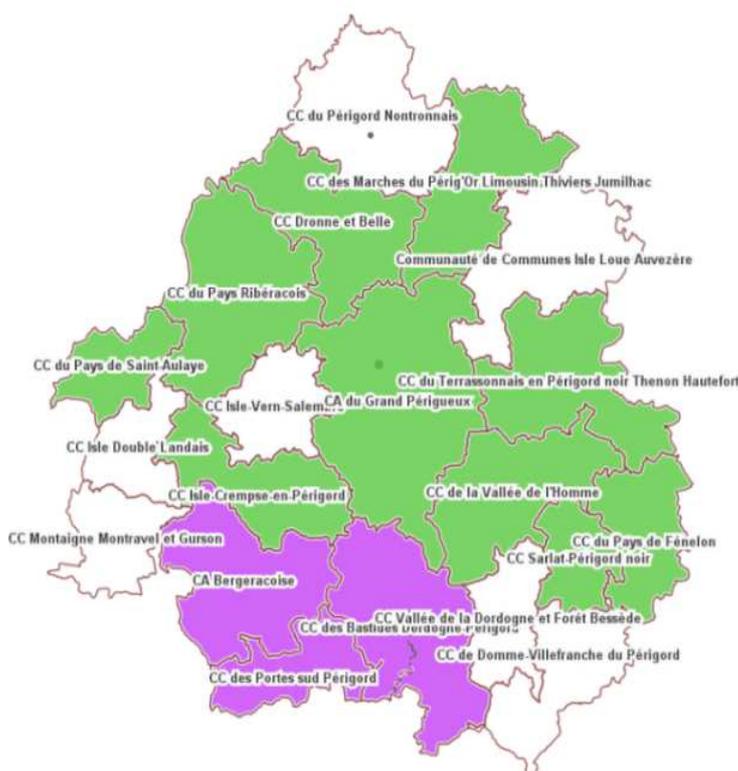


Figure 1: En vert : EPCI engagés dans la démarche PCAET initiée par le SDE24. En violet : PCAET portés par le SYCOTEB

Rassemblant 38 communes s'étalant sur 576,74 km² pour un total de 22 837² habitants, la CCTTH résulte de la fusion de 3 communautés de communes : Causses et Vézère, Pays de Hautefort et Terrassonnais.

² Données INSEE 2015

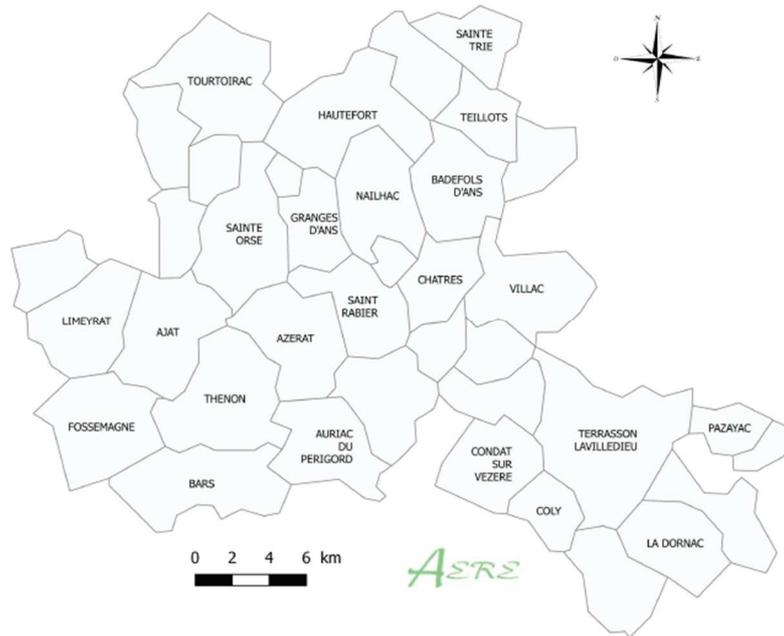


Figure 2 : Périmètre de la communauté de commune du Terrassonnais en Périgord Noir, Thenon Hautefort

2.2. Objectifs du PCAET

La communauté de communes du Terrassonnais en Périgord Noir, Thenon Hautefort est obligée par la loi d'adopter un plan climat-air-énergie territorial sur le territoire, plan qui fait l'objet de la présente évaluation environnementale stratégique et devra être mis à jour à l'issue d'une période de 6 ans.

Conformément à la loi, le PCAET définit :

1. Les objectifs stratégiques et opérationnels de cette collectivité publique afin d'atténuer le changement climatique, de le combattre efficacement et de s'y adapter, en cohérence avec les engagements internationaux de la France ;
2. Le programme d'actions à réaliser afin notamment d'améliorer l'efficacité énergétique, de développer de manière coordonnée des réseaux de distribution d'électricité, de gaz et de chaleur, d'augmenter la production d'énergie renouvelable, de valoriser le potentiel en énergie de récupération, de développer le stockage et d'optimiser la distribution d'énergie, de développer les territoires à énergie positive, de favoriser la biodiversité pour adapter le territoire au changement climatique, de limiter les émissions de gaz à effet de serre et d'anticiper les impacts du changement climatique.

2.3. Étude de la vulnérabilité au changement climatique

Des éléments de la vulnérabilité du territoire au changement climatique ont été intégrés dans ce rapport, à la suite de l'état initial de l'environnement de chaque milieu. Les enjeux climatiques d'aujourd'hui induisent de nombreux impacts, qu'il est possible d'estimer au vu des vulnérabilités d'un territoire donné.

2.3.1. Constat du réchauffement climatique

Le **Groupe d'Experts Intergouvernemental sur l'Évolution du Climat (GIEC)** expliquait en 2007 le lien entre les activités humaines et le réchauffement climatique. En 2013 et 2014, leurs rapports successifs, avec des ajouts méthodologiques, confirment ces déclarations.

Aujourd'hui, on constate à l'échelle nationale :

Une augmentation de 1°C de la température moyenne au cours du XX^e siècle (figure 1 ci-dessous, montrant les écarts de température par rapport à la moyenne 1961-1990, soit +1,8°C en 2015) ;

Une variation des précipitations marquée entre l'hiver et l'été, provoquant des sécheresses météorologiques et du sol (augmentation marquée de leur fréquence et intensité depuis 1990) ;

Une augmentation du niveau de la mer, d'environ 1,7 mm par an en moyenne entre 1902 et 2011 et 3,2 mm par an entre 1993 et 2014 (Source : Météo France) ;

Une augmentation de la fréquence et de l'intensité des événements de vagues de chaleur, une diminution de la durée d'enneigement.

« On détecte **l'influence des activités humaines** dans le réchauffement de l'atmosphère et de l'océan, dans les changements du cycle global de l'eau, dans le recul des neiges et des glaces, dans l'élévation du niveau moyen mondial des mers et dans la modification de certains extrêmes climatiques. On a gagné en certitude à ce sujet depuis le quatrième Rapport d'évaluation. Il est **extrêmement probable** que l'influence de l'homme est la cause principale du réchauffement observé depuis le milieu du XX^e siècle. »

Extrait du résumé à l'intention des décideurs, 5^{ème} rapport du GIEC 2013

En région Nouvelle Aquitaine, Météo France met en avant qu'il s'agit d'une hausse des températures pouvant aller jusque 4°C à 5°C d'ici 2071-2100 par rapport à la période 1976-2005, et donc un plus grand nombre de journées chaudes. Du côté des précipitations, peu d'évolutions sont prévues, mais les sols seront bien plus asséchés en raison de la hausse des températures et de variations pluviométriques défavorables au rechargement des nappes.

Source : Météo France

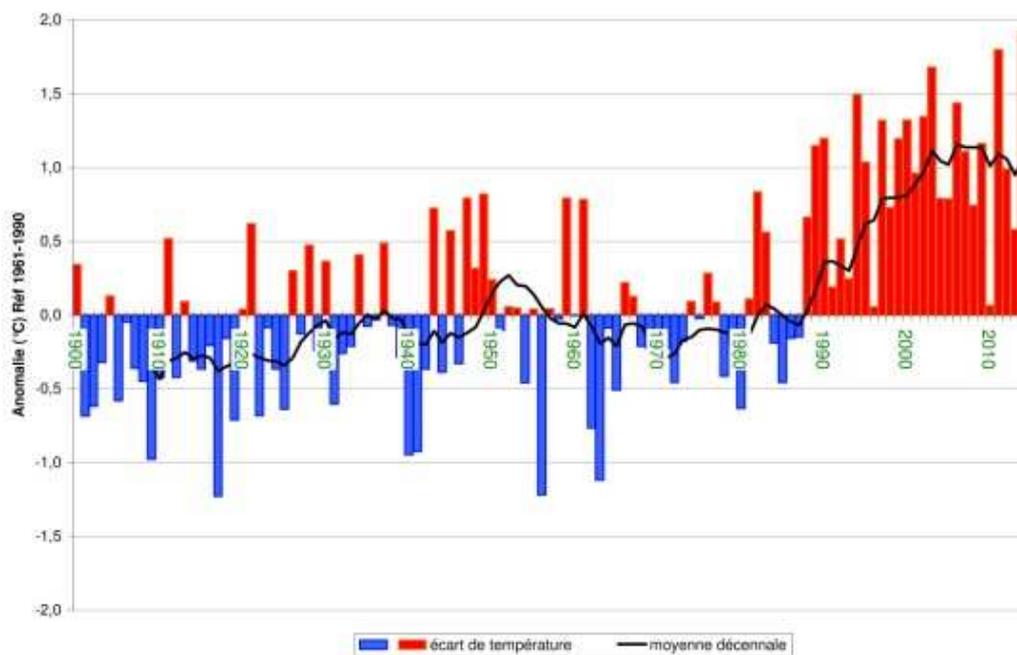
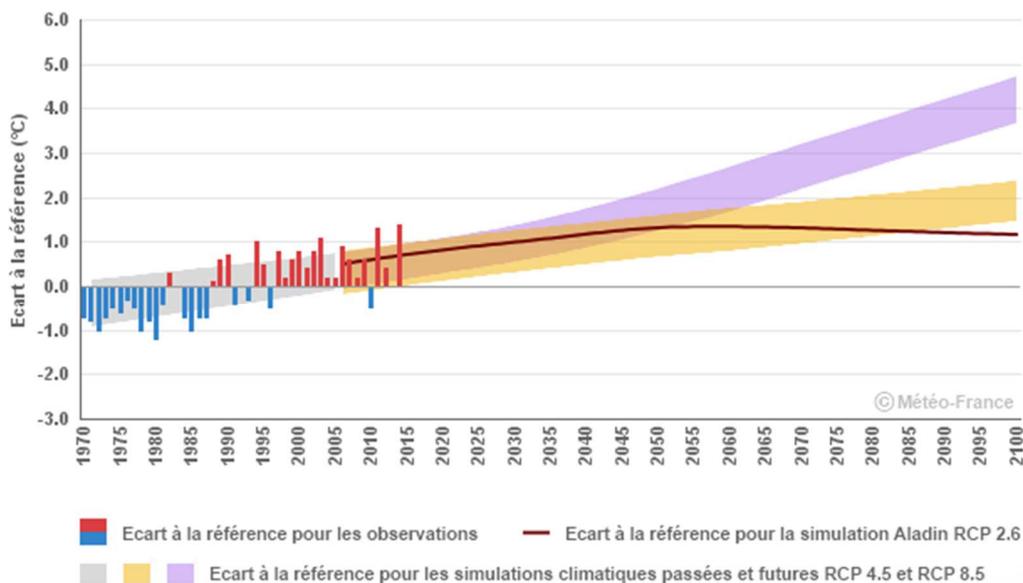


Figure 3 : Évolution de la température moyenne en France, par rapport à la moyenne 1961-1990

2.3.2. Le réchauffement climatique futur en France

Le GIEC prévoit une **amplification** et **accélération** des phénomènes cités ci-dessus, dus à de nouvelles émissions de gaz à effet de serre. Les différents scénarios établis (nommés RCP) permettent de modéliser le changement climatique. Ils sont basés sur une réduction importante des émissions pour le premier, à la prolongation des émissions actuelles pour le plus pessimiste. Il est également prévu que les événements extrêmes seront plus fréquents et intenses, avec des impacts notamment sur les inondations.

Ainsi, les projections prévoient une augmentation des températures moyennes à la surface du globe de 0,3°C à 0,7°C entre 2016 et 2035 par rapport à la période 1986-2005. Météo France précise qu'en l'absence de politique climatique, les températures pourraient augmenter de 4°C d'ici 2100, par rapport à la période 1976-2005. Les précipitations varieront selon les régions (tendance à une augmentation dans les régions au Nord, et une diminution dans celles plus au Sud). Enfin, le nombre de jours de gel continuera de diminuer, ceux de forte chaleur et sécheresse d'augmenter.



Source : Météo France

Figure 4 : Évolution de la température moyenne annuelle en France par rapport à la période 1976-2005

2.3.3. Le réchauffement climatique à l'échelle du territoire du Terrassonnais en Périgord Noir

Pour connaître les changements climatiques au niveau local, un simulateur, développé par Météo France et le magazine Sciences et Vie, propose une évolution des températures et des variables hydriques entre 2050 et 2100 à l'échelle d'un territoire de la taille d'un département français.

Ce simulateur présente **deux scénarii** pour deux tendances futures possibles des émissions de gaz à effet de serre générées par les activités humaines (scénario modéré A2 du GIEC : Emissions de Gaz à Effet de Serre très importantes - scénario intensif B2 du GIEC : Mesures partielles de réductions de Gaz à effet de Serre). Ces derniers sont consultables suivant deux modes : « au fil des saisons », ou semaines par semaines dit mode « expert ».

Les principaux résultats à l'**horizon 2050** de la simulation pour le territoire sont présentés dans la figure (ci-contre) et permettent de tirer les conclusions suivantes pour le mois de mai :

- Les températures maximales et minimales devraient augmenter de plusieurs degrés
- Les précipitations estivales vont nettement diminuer
- Le rayonnement solaire s'amplifiera
- Les réserves d'eau dans le sol diminueront de façon significative.

Source : Météo France, climat.science-et-vie.com

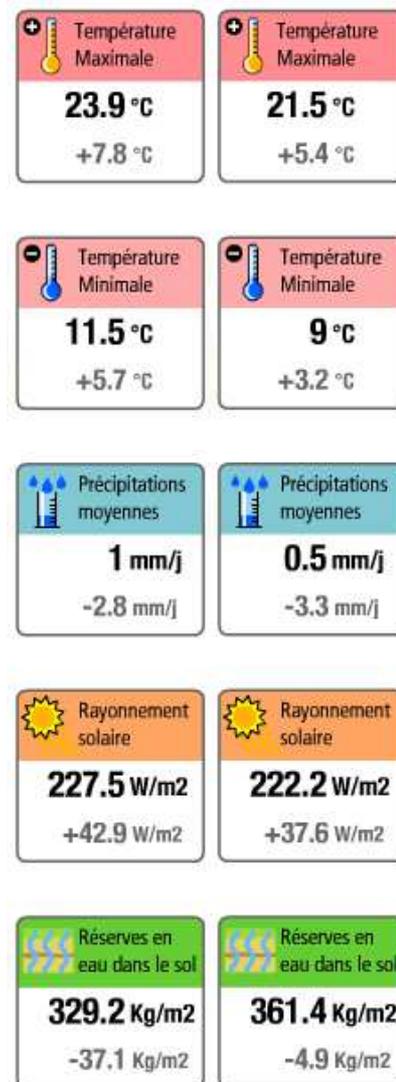
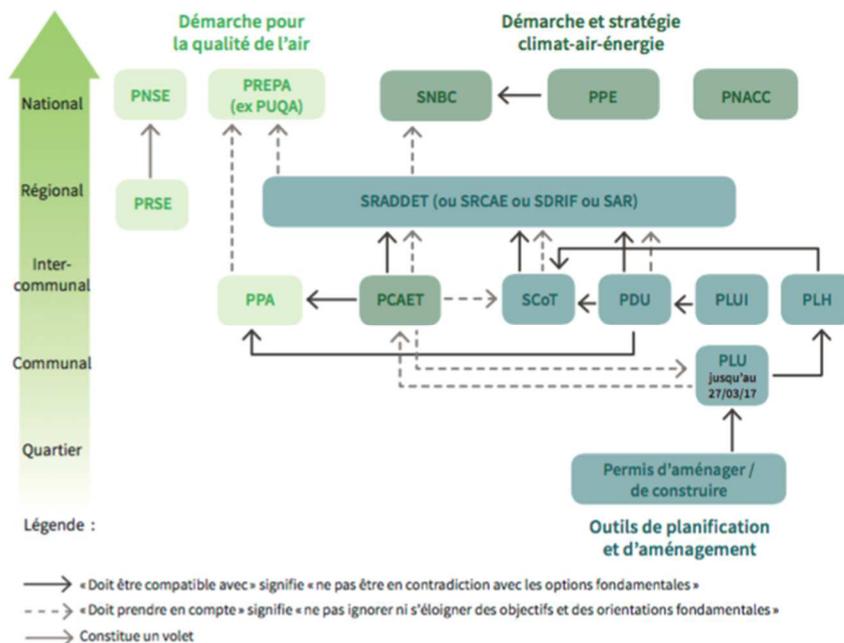


Figure 5 : Prévission des paramètres climatiques au mois de mai 2050, en comparaison avec les moyennes actuelles, pour le département de Dordogne – Scénario « modéré » à gauche et « intensif » à droite.

Il est à noter que les paramètres climatiques peuvent être très différents d'une année à l'autre. Par exemple, il est prévu une température maximale de 23,9°C la première semaine de mai 2050 (soit une augmentation de 7,8°C par rapport à la période de référence), mais seulement 14,1°C cette même semaine en 2052 (soit une diminution de 1,5°C par rapport à la période de référence). Ceci met l'accent sur la persistance de la variabilité climatique dans le futur.

2.4. Articulation avec les autres plans et programmes sur le territoire

Pour rappel, des liens de compatibilité et de prise en compte relient le PCAET à d'autres documents de planification en vigueur sur le territoire.



Source : ADEME - Guide PCAET : Comprendre, construire et mettre en œuvre 2016

Figure 6 : Articulation réglementaire des documents de planification climat-air-énergie

Il s'agit donc, lors de l'étape de l'État Initial de l'Environnement, de recenser les documents existants, leurs objectifs, enjeux et exigences. Dans un second temps, lors de l'élaboration des scénarios et mise en place du plan d'action, le PCAET devra s'assurer du respect de ces liens de compatibilité et prise en compte.

• Articulation avec les exigences nationales

Les décrets et arrêtés concernant le PCAET ne fixent pas d'objectifs chiffrés en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de qualité de l'air, mais le PCAET doit être compatible avec les exigences régionales, nationales, européennes et mondiales, et notamment :

- **A l'horizon 2020** : la réduction de 20 % des émissions de GES de l'Union européenne par rapport à 1990, la réduction de 20 % de la consommation énergétique européenne par rapport à l'augmentation tendancielle, une part de 20 % d'énergies renouvelables dans la consommation d'énergie totale.
- Les objectifs de la loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la **transition énergétique pour la croissance verte (LTECV)** :
 - Réduire les émissions de gaz à effet de serre de 40% entre 1990 et 2030 et diviser par quatre les émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2050 ;
 - Réduire la consommation énergétique finale de 50% en 2050 par rapport à 2012, en visant un objectif intermédiaire de 20% en 2030 ;
 - Réduire la consommation primaire des énergies fossiles de 30% en 2030 par rapport à 2012 ;
 - Porter la part des énergies renouvelables à 23% de la consommation finale brute d'énergie en 2020 et à 32 % de cette consommation en 2030 ;

- Réduire la part du nucléaire dans la production d'électricité à 50% à l'horizon 2050 ;
- Multiplier par 5 la quantité de chaleur et de froid livrée par les réseaux de chaleur et de froid d'ici 2050.
- **Le Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) :**
 - Instauré dans le cadre la loi **relative à la transition énergétique pour la croissance verte**, il vise à réduire les émissions de polluants atmosphériques (SO₂, NO_x, COV, NH₃, PM_{2,5})
 - Les principaux enjeux sont sanitaires : ces polluants participent à la dégradation de la qualité de l'air, elle-même responsable de nombreuses maladies respiratoires et cancers
 - Il est composé d'un décret fixant des objectifs de réduction aux horizons 2020, 2025 et 2030 ainsi que d'un arrêté fixant les orientations et actions pour y parvenir
 - Les objectifs de réduction, par rapport à l'année 2005 sont :

Polluant atmosphérique	A partir de 2020	A partir de 2030
Dioxyde de soufre (SO₂)	-55%	-77%
Oxydes d'azote (NO_x)	-50%	-69%
Composés organiques volatils (COVNM)	-43%	-52%
Ammoniac (NH₃)	-4%	-13%
Particules fines (PM_{2,5})	-27%	-57%

Tableau 1 : Fiche de présentation de la loi PREPA, Direction générale de l'énergie et du climat, Mai 2017.

- **La Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC) :**
 - L'enjeu principal est donc la **réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)**, au travers d'un nouveau modèle de développement
 - Les objectifs de réduction (par rapport à 2013) de gaz à effet de serre sont donc :
 - à court/moyen terme : déclinaison en **budgets-carbone** (réduction des émissions de -27% à l'horizon du 3^{ème} budget-carbone). Les budgets-carbone sont des plafonds d'émissions de GES fixés par période de 4 à 5 ans, présentant également une répartition sectorielle des émissions.
 - à long terme (horizon 2050): atteinte du **facteur 4** (réduction des émissions de -75% par rapport à 1990, soit -73% par rapport à 2013).

- **Articulations avec les exigences régionales et autres documents**

- Le **Schéma Régional Climat Air Energie (SRCAE)** de la région Nouvelle-Aquitaine :
 - Document stratégique, il définit les orientations dans les domaines des émissions de GES, de maîtrise de la demande énergétique, de développement des filières d'énergies renouvelables, de lutte contre la pollution atmosphérique, de qualité de l'air et d'adaptation aux effets des changements climatiques.
 - Ses orientations structurantes sont :
 - Communiquer sur la transition énergétique pour encourager la mobilisation des acteurs
 - Communiquer et sensibiliser autour des impacts mal connus du changement climatique
 - Accompagner la formation des professionnels aux nouveaux enjeux
 - Développer ou améliorer des outils et dispositifs de communication
- Le **Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET)** de la région Nouvelle-Aquitaine, qui est en cours d'élaboration et actuellement en phase de concertation publique.
- Le **Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Énergies Renouvelables (S3REnr)** : il permet de planifier le raccordement électrique des projets d'énergie renouvelable définis sans le SRCAE et instaure une mutualisation des coûts de raccordement.
- Le **Schéma Régional Biomasse (SRB)** : il prend en compte la biomasse forestière, agricole et agro-alimentaire, et issue de déchets. Il est actuellement en cours d'élaboration.
- Le **Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE)** du bassin Adour-Garonne : il s'agit du document présentant les directives à suivre sur l'ensemble du bassin pour préserver ou améliorer la qualité des eaux superficielles et souterraines, incluant les littoraux, cours d'eau et plans d'eau. Il avait pour objectif en 2015 de rétablir la qualité de l'eau de 60% des masses d'eau du bassin.
- Les **Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)** Isle-Dronne et Vézère-Corrèze : recommandé dans le SDAGE du bassin Adour-Garonne, il définit localement les orientations à suivre sur le bassin de l'Isle et décline de façon opérationnelle les objectifs du SDAGE.
- L'état des lieux des continuités écologiques établi dans le cadre du **Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE)** Aquitaine : l'état des lieux identifie les corridors écologiques et réservoirs de biodiversité, nécessitant une attention particulière pour leur préservation ou restauration. **Le SRCE a cependant été annulé.**
- Les **Plans de Prévention des Risques (PPR)**, notamment pour les mouvements de terrain et inondations, détaillés dans les parties relatives à ces risques.
- Enfin, le PCAET, qui doit avoir des orientations communes avec le PLUi, pourra préciser des éléments à intégrer dans les différentes parties du **PLUi de la communauté de communes**

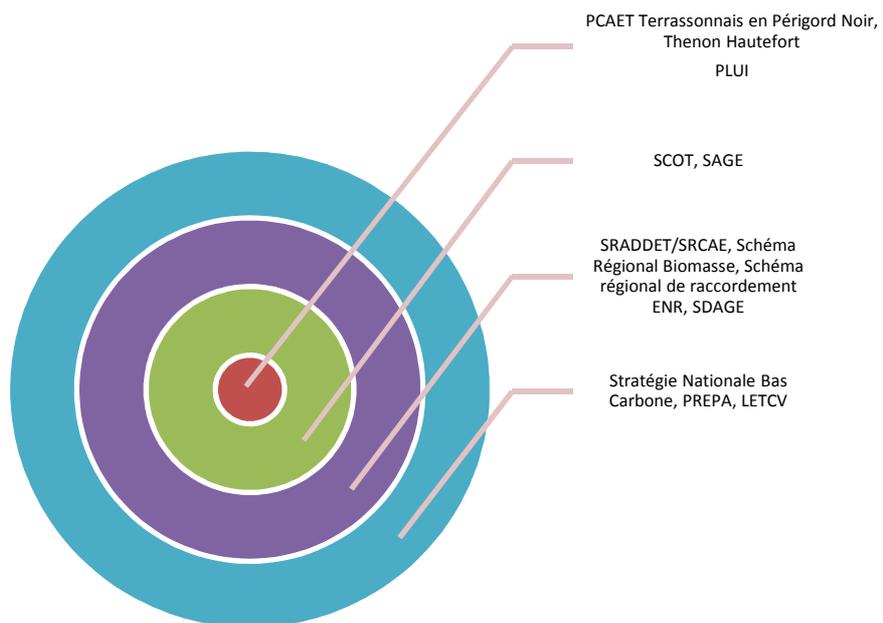


Figure 7 : Les documents articulés avec le PCAET du Terrassonnais en Périgord noir, Thenon Hautefort

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

3. MILIEU PHYSIQUE

3.1. Sols

Le département de la Dordogne est positionné sur une géologie limousine et aquitaine, constituée à deux-tiers de calcaires.



Figure 8 : État géologique de la Dordogne (Source : © Esprit de Pays - Topacki.
<http://espritdepays.com/portfolio/cartographie-dordogne-geologie>)

Le territoire du Terrassonnais en Périgord Noir, Thenon Hautefort, sur la zone nord-est du département, est situé sur un mélange de différentes compositions de sols : calcaires durs, roches cristallines, grès et terrasses alluviales.

Le relief n'est pas très important sur cette région, culminant à 251 mètres sur la commune du Lardin-Saint-Lazare.

- **Mouvements de terrain**

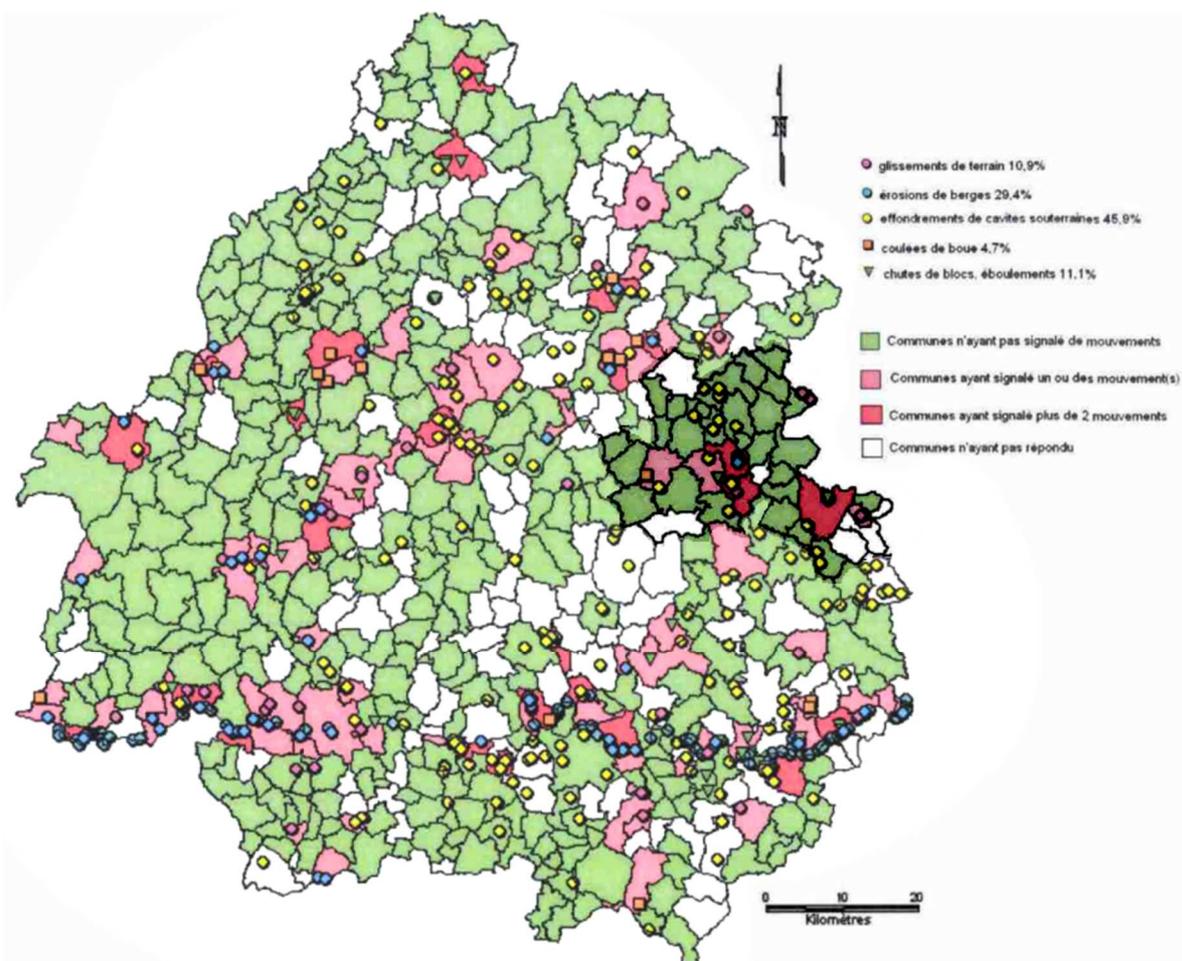


Figure 9 : Synthèse de la répartition des mouvements de terrain par commune. (Source : BRGM)

Le risque de mouvement de terrain du territoire est globalement faible, avec toutefois 6 communes ayant signalé au moins un mouvement de terrain. La région est aussi touchée par de nombreux effondrements de cavités souterraines.

Deux types de mouvements de terrain sont présents sur le territoire :

- les mouvements lents, c'est-à-dire sur les sols argileux et donc lié au retrait-gonflement des argiles ;
- les mouvements rapides et discontinus, liés à l'effondrement de cavités souterraines.

- **Risque sismique**

Le risque sismique est très faible sur la majeure partie du département, et notamment sur la partie du Terrassonnais en Périgord Noir. Cependant, quelques secousses peuvent se faire ressentir, comme lors du jeudi 28 avril 2016 où un tremblement de magnitude 5 s'est produit entre La Rochelle et Rochefort, qui a été ressenti jusque dans les communes de la CCTTH.

- **Pollution industrielle des sols**

La base de données BASOL du ministère de l'Écologie recense 5 sites de sols pollués sur le territoire du Terrassonnais (*Sources : basol.developpement-durable.gouv.fr*) :

Commune : Terrasson-Lavilledieu		Nom du site : SIMPLY MARKET
Situation technique du site : Site traité avec restrictions d'usages, travaux réalisés, restrictions d'usages ou servitudes imposées ou en cours		Origine de la pollution : Ancienne station-service
Type de pollution : Sol pollué Nappe polluée	Polluants présents dans les sols : H.A.P ; BTEX ; Hydrocarbures	Polluants présents dans les nappes : BTEX ; hydrocarbures

Commune : Thenon		Nom du site : CONDAT PNEUMATIQUE
Situation technique du site : Site libre de toutes restrictions, travaux réalisés, aucune restriction, pas de surveillance nécessaire		Origine de la pollution : Dépôt de pneumatiques usagés
Type de pollution : Dépôt de déchets non dangereux	Polluants présents dans les sols : Néant	Polluants présents dans les nappes : Néant

Commune : Les Farges		Nom du site : décharge CONDAT
Situation technique du site : Site traité avec surveillance, travaux réalisés, surveillance imposée par AP ou en cours		Origine de la pollution : Ancienne décharge
Type de pollution : Dépôt de déchets ; dépôt enterré	Polluants présents dans les sols : Cuivre	Polluants présents dans les nappes : Néant

Commune : Le Lardin-Saint-Lazare		Nom du site : dépôt de carbonates CONDAT
Situation technique du site : Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en œuvre		Origine de la pollution : ancien dépôt de boues carbonatées
Type de pollution : dépôt de déchets	Polluants présents dans les sols ou les nappes : Arsenic ; hydrocarbures	

Commune : Le Lardin-Saint-Lazare		Nom du site : décharge CONDAT
Situation technique du site : Site en cours de traitement, objectifs de réhabilitation et choix techniques définis ou en cours de mise en œuvre		Origine de la pollution : ancienne décharge de boues papetières
Type de pollution : Dépôt de déchets	Polluants présents dans les sols ou les nappes : Baryum ; hydrocarbures	

3.2. Hydrographie et ressource en eau

3.2.1. Contexte hydrographique

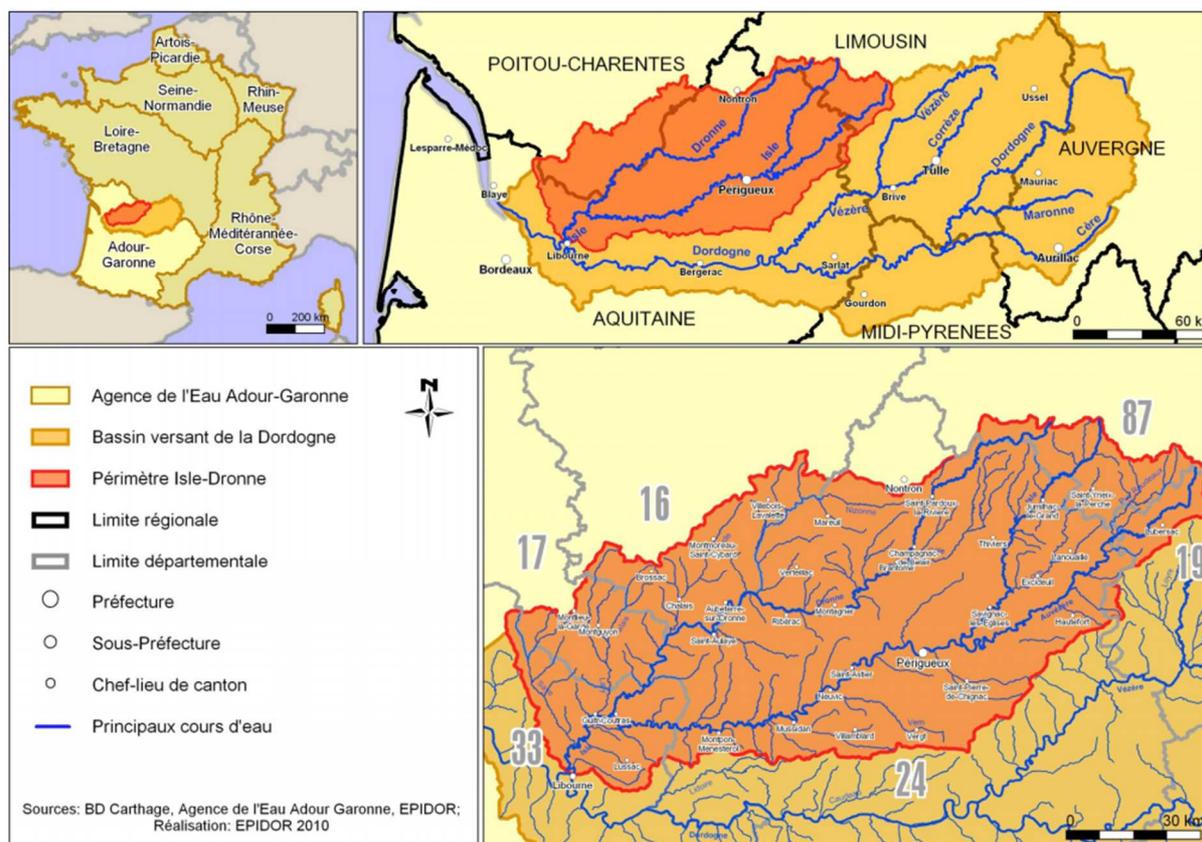


Figure 10 : Atlas cartographique de l'état initial. (Source : SAGE Isle Dronne)

Le réseau hydrographique de la région est principalement composé d'éléments naturels et aucun canal n'est situé sur le territoire Terrassonnais en Périgord noir. S'étendant sur la partie amont de l'Isle et de la Dordogne, le territoire est situé à-cheval sur les bassins versants de l'Auvezère et de la Vézère, respectivement les affluents de l'Isle et de la Dordogne. Le territoire est ainsi situé sur deux périmètres d'études hydrographiques et fait donc partie des SAGE du bassin de l'Isle Dronne et de la Vézère-Corrèze.

L'Auvezère

Parcourant 112,2 km depuis sa source à 420 mètres d'altitude dans le Massif central, elle vient confluer l'Isle 10 kilomètres en amont de Périgueux. Cette rivière possède 19 affluents, presque tous des ruisseaux excepté la Boucheuse, qui est aussi une rivière.

Présentant des fluctuations saisonnières de débits assez marquées, la période des hautes eaux s'étend de décembre à avril, atteignant des débits mensuels moyens de 12,4 à 17,1 m³/s. Du mois de mai à septembre, les débits diminuent rapidement, passant à 4,85 m³/s en juin pour descendre jusqu'à 1,89 m³/s au mois d'août.

A l'étiage, le VCN3³ peut chuter jusqu'à 0,22 m³/s, ce qui est très sévère pour une rivière.

Les crues sont aussi importants comptes tenus de la taille du bassin versant : le QIX⁴ 2 s'élève à 110 m³/s et le QIX 50⁵ atteint 250 m³/s.

Ces informations ont été récoltées de 1982 à 2008 sur la commune Le Change (actuellement Bassillac et Auberoche).

La Vézère

Parcourant 211,2 km depuis sa source sur le plateau des Millevaches dans le Massif central à 887 mètres d'altitude, elle se jette dans la Dordogne à Limeuil, à 50 mètres d'altitude. Cette rivière possède 23 affluents dont le principal est la Corrèze.

Présentant des fluctuations saisonnières de débits assez marquées sans pour autant être excessives. La période des hautes eaux s'étend de décembre à mai, atteignant des débits mensuels moyens de 64,3 à 98,8 m³/s. Du mois de juin à octobre, les débits diminuent, atteignant 18,7 m³/s au mois d'août.

A l'étiage, le VCN3 peut descendre jusqu'à 7,3 m³/s en cas de période quinquennale sèche, ce qui n'est pas sévère.

Les crues de la Vézère peuvent être assez importantes, atteignant des débits de 410 m³/s pour le QIX 2 jusqu'à 830 m³/s pour le QIX 50.

Ces informations ont été récoltées de 1968 à 2016 sur la commune de Campagne, située peu avant son confluent avec la Dordogne.

3.2.2. Ressource en eau

- *Qualité des eaux de surface*

Sur l'ensemble du département Dordogne, les masses d'eau superficielles sont majoritairement en état inférieur au bon état.

D'après l'EPIDOR, l'Auvezère est en bon état qualitatif sur le territoire du Terrassonnais. Il est cependant en état passable en amont et médiocre à excessivement pollué en aval, après la confluence avec la Loue aux alentours de Périgueux. La Vézère est en état bon à médiocre aux alentours de Brive-la-Gaillarde, puis médiocre à mauvais au passage sur le territoire, pour redevenir bon avant de se jeter dans la Dordogne.

³ Le Volume Consécutif miNimal pour 3 jours correspond au débit d'étiage d'un cours d'eau enregistré pendant 3 jours

⁴ QIX 2 désigne le débit instantané maximal de crue biennale

⁵ QIX 50 désigne le débit instantané maximal de crue cinquantennale

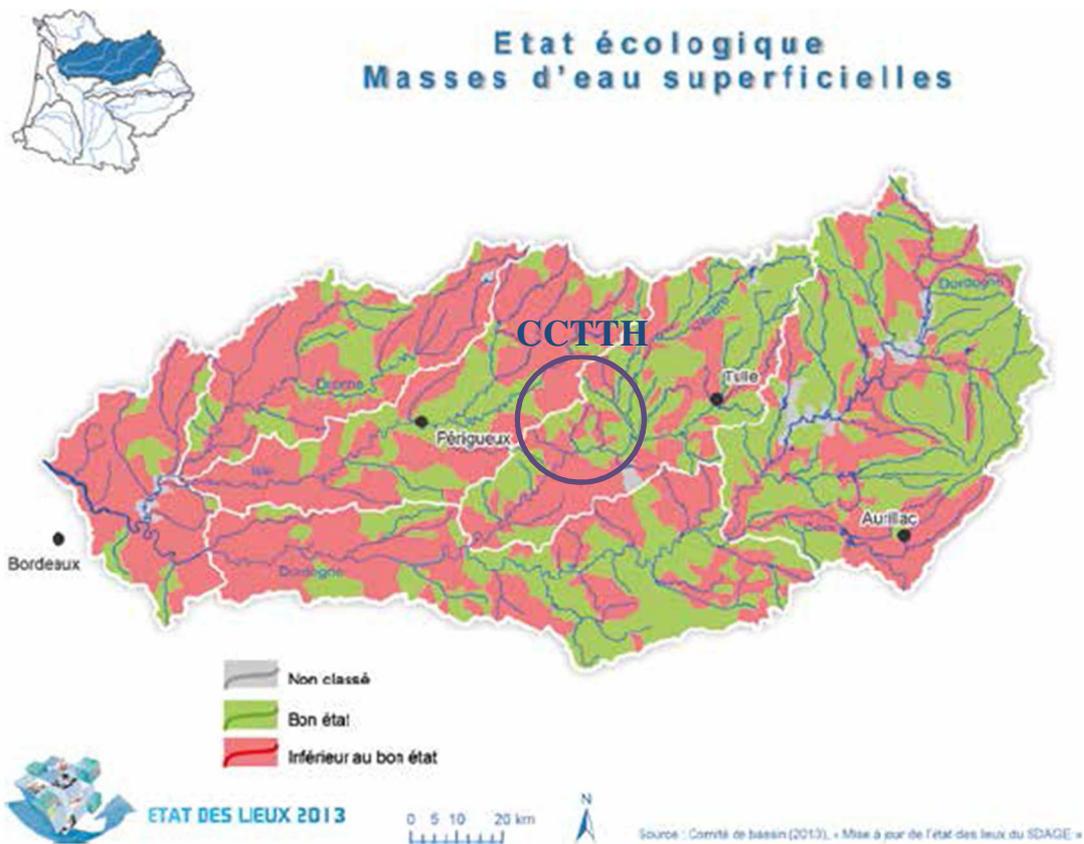


Figure 11 : État écologique des masses d'eau superficielles. (Source : SDAGE Dordogne)

- **Masses des eaux souterraines**

Les masses d’eaux souterraines sur le territoire sont principalement en eaux libres, surtout sur la partie ouest. Les autres eaux disponibles sont captives dans les couches du jurassique, du crétacé et du socle.

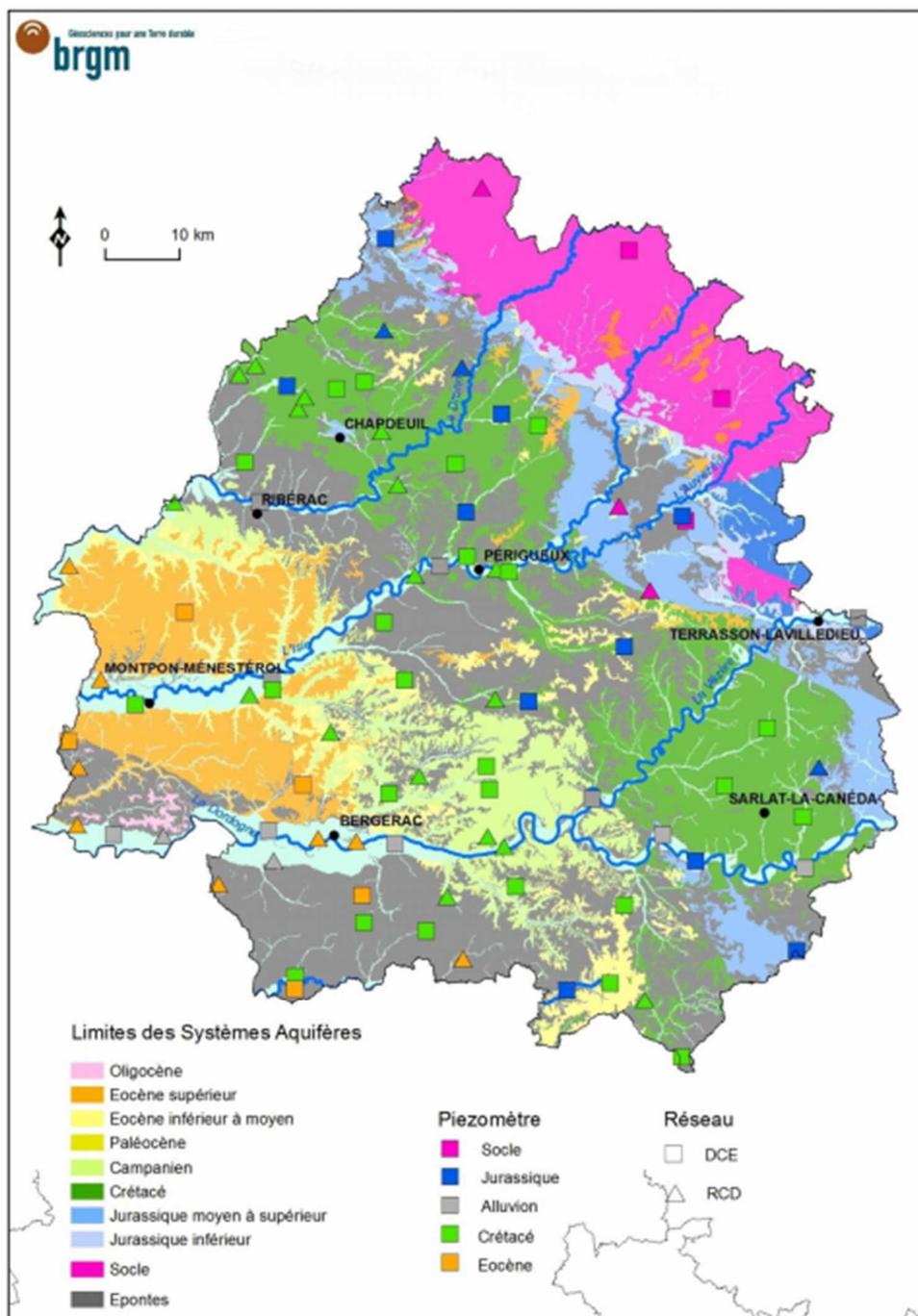


Figure 12 : Cartographie des masses d'eau souterraine (Source : BRGM)

4 points de suivi qualité sont présents sur la CCTTH :

- Un RDC à Pazayac, sur le jurassique inférieur
- Un RCS à Pazayac, sur une alluvion
- Un RCS à La Cassagne, sur le jurassique moyen
- Un RCS à Tourtoirac, sur le jurassique inférieur

L'état quantitatif des masses d'eau souterraines affleurantes est en bon état sur l'ensemble du territoire. Cependant, l'état chimique de ces masses souterraines est en mauvais état, comme on peut le remarquer sur la carte suivante :

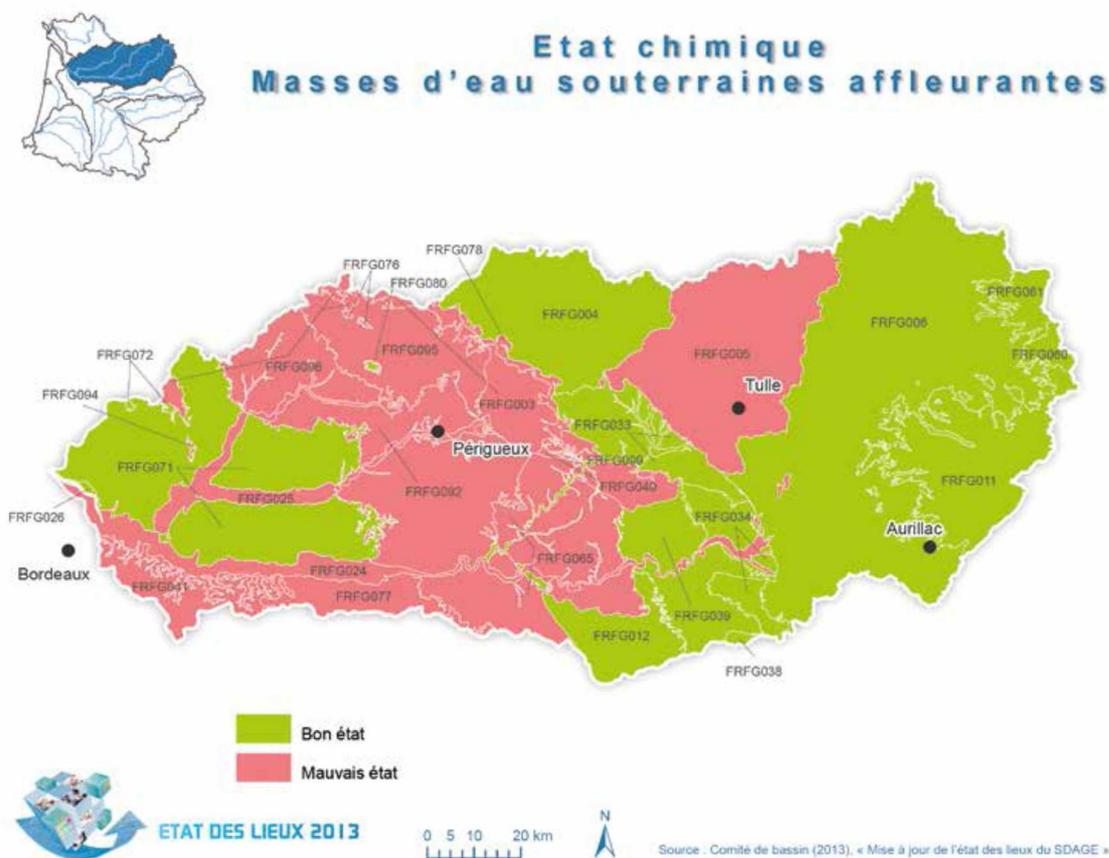


Figure 13 : État chimique des masses d'eau souterraines affleurantes. (Source : SDAGE Dordogne)

• **Eau potable**

La qualité de l'eau potable sur les 38 communes est dans l'ensemble satisfaisante, avec 4 communes en état mauvais, 8 en état médiocre, 7 satisfaisant et 19 en état bon. Pour chaque état mauvais ou médiocre, les polluants agricoles (pesticides) sont la cause.

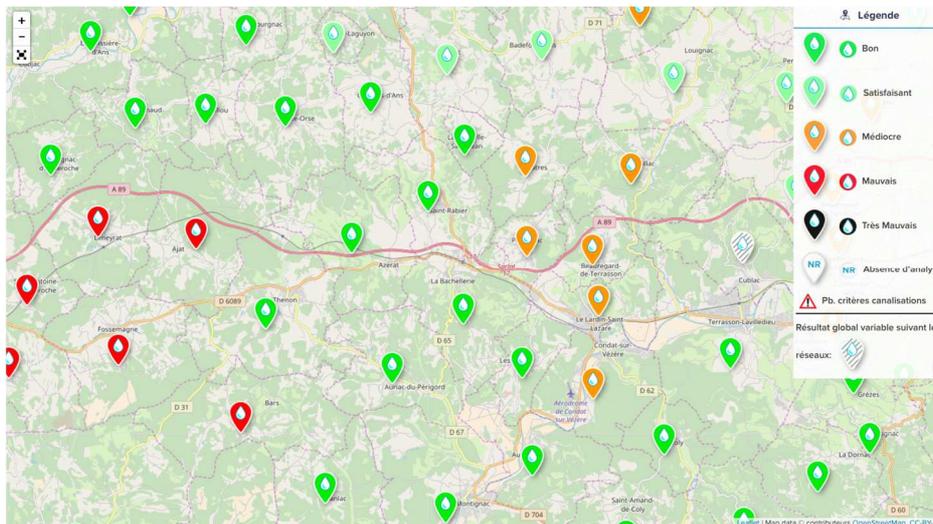


Figure 14 : Qualité de l'eau potable dans les communes de la CCTTH.
(Source : Que choisir)

• **Les usages et pressions**

La CCTTH présente 2 zones de rejets importants de polluants industriels, situés sur les communes de Terrasson-Lavilledieu, Le Lardin-Saint-Lazare et Condat-sur-Vézère.

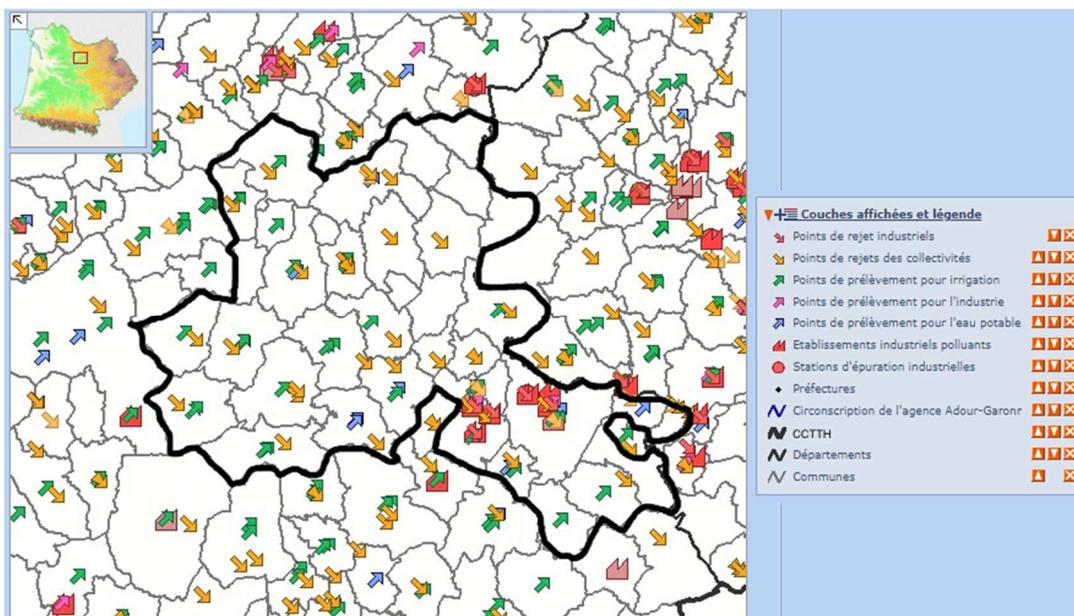


Figure 15 : Pressions sur les cours d'eau lié à l'activité humaine. (Source : SIE Adour Garonne)

3.2.3. Risque d'inondation

La Vézère présente un risque important de débordement. A ce titre, la révision du plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) approuvé en 2000 est engagée par l'Etat et concerne 5 communes du territoire (Condat-sur-Vézère, La Feuillade, Le Lardin-Saint-Lazare, Pazayac et Terrasson-Lavilledieu).

Concernant le bassin de l'Auvezère, les communes de Tourtoirac et Sainte-Eulalie-d'Ans sont concernées par des risques de crues, elles disposent d'un atlas des risques d'inondation.

Un PPRI est en cours d'étude à l'ouest du territoire et concerne 4 communes riveraines du CERN : Azerat, La Bachellerie, Peyrignac, Le Lardin-Saint-Lazare). Saint-Rabier présentant un très faible territoire concerné et sans enjeu ne sera pas incluse au PPRI.

3 communes du territoire (Terrasson-Lavilledieu, Pazayac et La Feuillade) sont aussi concernées par un TRI (Territoire à Risques d'Inondation), dû à la présence de la Vézère. Ces communes présentent un aléa inondation fréquent ou décennal.

Ces 3 communes particulièrement, ainsi que toutes celles que la Vézère traverse, présentent des zones potentiellement sujettes aux inondations de cave et débordements de nappe, de fiabilité moyenne à forte.

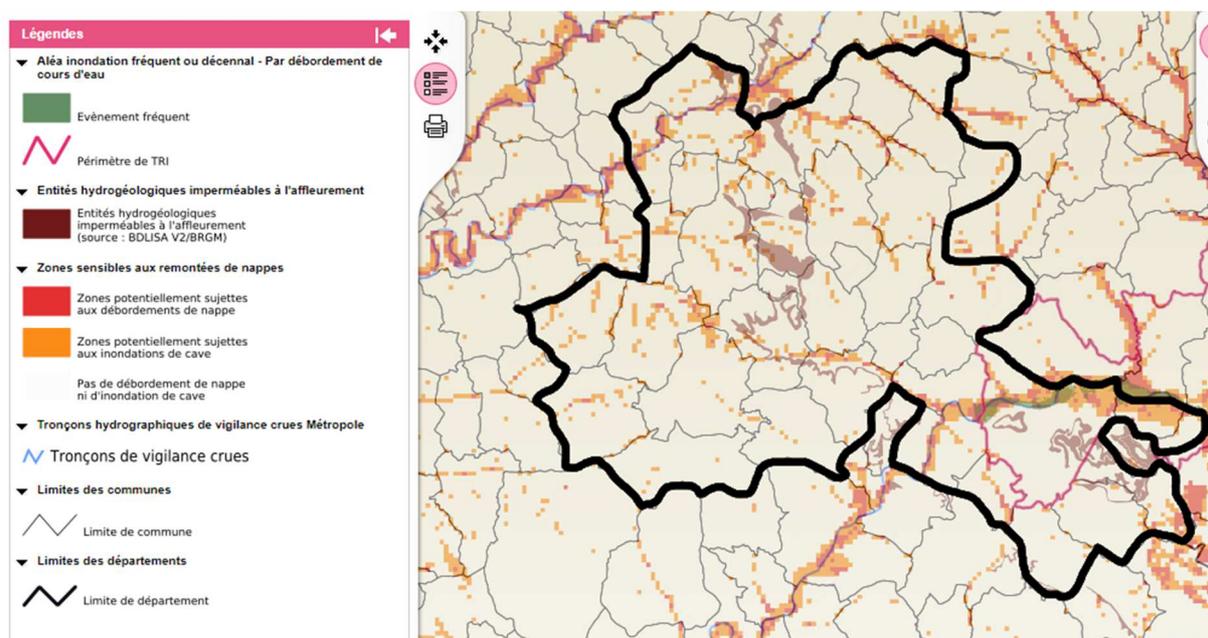


Figure 16 : Cartographie des risques inondation. (Source : Géorisques.gouv)

3.3. Les ressources non renouvelables

Le territoire de la CCTTH recense 3 carrières sur son territoire.

- La carrière de Limeyrat : c'est un gisement de calcaire et s'étend sur 3 ha. Les matériaux extraits sont le Limeyrat Gris (utilisé pour les dallages intérieurs ou la décoration) et le Limeyrat Jaune (utilisé en pavés, dalle ou bordure).
- La carrière de Condat-sur-Vézère : extraction de sables, cailloux et granulats.
- La carrière de Chavagnac qui est en partie située sur la commune de Terrasson-Lavilledieu : carrière et usine de production de chaux.

Les quantités de matériaux extraits ne sont pas disponibles.

3.4. Ressources renouvelables

3.4.1. Les milieux forestiers

La Dordogne est le troisième département boisé de France avec 417.000 ha de forêt au total, représentant un taux de boisement de 44% en 2013, avec un fort accroissement naturel annuel de 2,3 millions de m³. Composée à 67% de feuillus (311 000 hectares, principalement du chêne, 55 000 ha, et du châtaignier) et 33% de résineux (59 000 hectares de pins maritimes).

Au total, 633 600m³ de bois ont été récoltés et commercialisés en 2015 en Dordogne, dont 40,6% en bois d'œuvre, 42,6% en bois d'industrie et 16,8% en bois-énergie (voir graphique ci-dessous).

Parmi la consommation de bois-énergie, 43 chaufferies bois sont recensées, représentant une production annuelle d'environ 80 GWh pour une utilisation de 22 000 tonnes de bois. Le reste du bois étant utilisé par les particuliers ou les entreprises comme moyen de chauffage.

La ressource en bois est donc largement disponible, avec un taux de prélèvement de l'accroissement de 29% sur 2015 (633 600m³ prélevés pour 2,2 millions de m³ produits par la forêt). La grande part de l'utilisation du bois pour l'industrie s'explique par les papeteries présentes sur la région.

La ressource en bois est donc sous-exploitée, avec des potentiels économique et social qu'elle représente. Le problème majeur à l'exploitation du bois sur le Périgord est le morcellement des forêts, dû à une très forte privatisation de celles-ci, qui rend la gestion de son exploitation difficile. Le Conseil départemental de la Dordogne essaie de mettre en place une réorganisation foncière de la forêt par le biais d'une aide financière à l'acquisition.

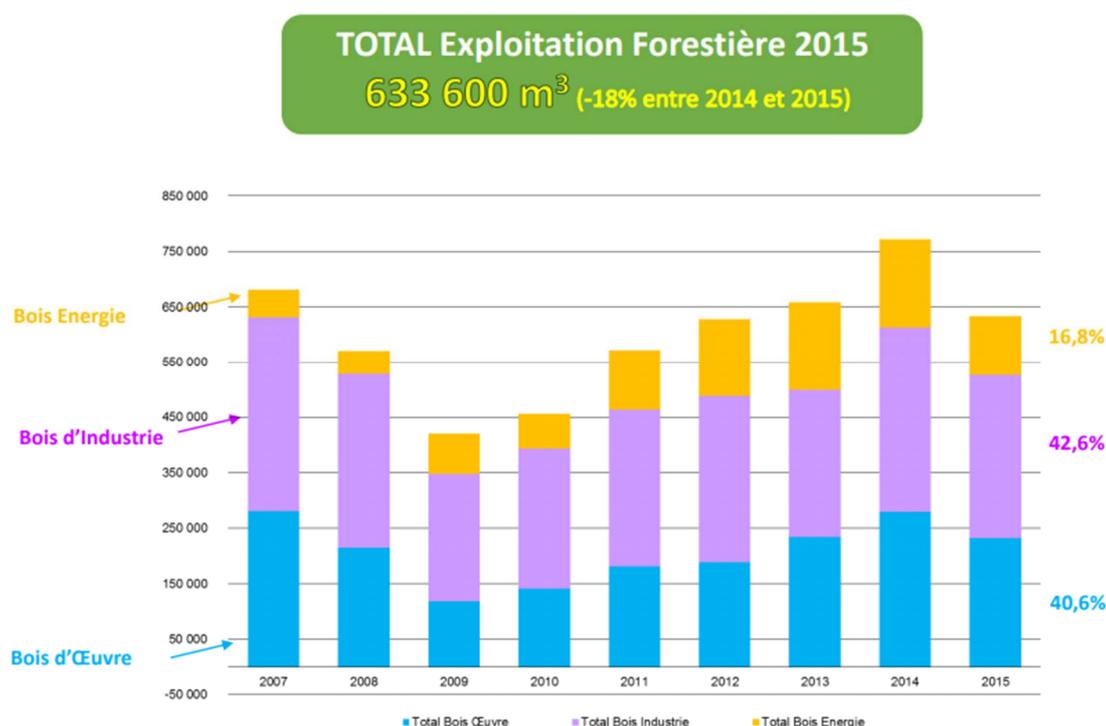


Figure 17 : Exploitation forestière en Dordogne (Source : Interbois, données EAB)

Bien que le potentiel du département soit élevé, la CCTTH n'est pas un des secteurs les plus boisés et certaines forêts, comme le bois des Causses, sont peu exploitables.

3.4.2. L'ensoleillement

L'ensoleillement du département se situe entre 1900 et 2000 heures annuelles, avec un minimum record à 1706 et un maximum à 2300 heures. Cet ensoleillement est supérieur à la moyenne française. Le rayonnement est d'environ 4 kWh/m²/jour.

3.4.3. Les vents

Les vents dominants en Dordogne sont plutôt orientés ouest-nord-ouest en été et est-sud-est en hiver, avec des vitesses allant de 11 à 15 km/h en moyenne mensuelles (6 à 8 nœuds).

Mois de l'année	janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Année
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	1-12
Direction du vent	➤	➤	➤	➤	➤	➤	➤	➤	➤	➤	➤	➤	➤
Probabilité du vent >= 4 Beaufort (%)	12	17	21	13	12	7	9	6	6	7	9	8	10
Vitesse du vent moyenne (kts)	6	7	8	7	7	6	6	6	6	6	6	6	6
Temp. de l'air moyenne (°C)	7	8	12	15	18	23	24	24	21	16	11	7	15

Figure 18 : Caractéristique des vents en Dordogne. (Source : WindFinder)

3.5. Climat, air et émissions de gaz à effet de serre

Cf. diagnostic PCAET pour la qualité de l'air et les émissions de gaz à effet de serre.

Le climat du Périgord est de type océanique, agréable en toutes saisons et tempéré, du fait du passage du Gulf Stream qui vient réchauffer les eaux du littoral français. Cependant, le territoire souffre d'un climat instable, lié à la transition entre le climat océanique de la côte ouest et celui semi-montagnard du Massif central. Les températures sont tempérées, en moyenne 21 °C en été et 3,4 °C en hiver. La pluviométrie affiche une moyenne de 800 mm par an.

3.6. Vulnérabilité au changement climatique du milieu physique

Le territoire du Terrassonnais en Périgord Noir, Thenon Hautefort est soumis à des risques liés aux sols et à son hydrographie : l'augmentation des températures associée aux épisodes de sécheresse va intensifier les phénomènes de **mouvements de terrain et de retrait-gonflement d'argile**. Les bâtiments, infrastructures de transports et habitations risquent d'être endommagés par des fissures et effondrements.

Le **risque d'inondations** va également s'aggraver : le changement climatique induirait probablement une diminution des précipitations durant la période estivale, mais des événements pluvieux très intenses surviendront en hiver, dans des périodes où les sols auront déjà atteint leur capacité d'infiltration maximale. Les nappes phréatiques pourraient se remplir et ne plus absorber d'eau, menant à des inondations.

De plus, la **qualité des eaux** de surface pourrait se dégrader, l'augmentation de la sécheresse entraînant l'augmentation de la concentration de polluants. En parallèle, les **consommations par habitant** et la demande en eau du secteur agricole risquent d'augmenter. Cela rend le territoire vulnérable à des conflits d'usage de l'eau.

4. MILIEU NATUREL

4.1. Contexte régional

Le territoire du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort est situé à l'est de département de la Dordogne, à cheval entre le Périgord Central et le Périgord Noir, et possède une identité forte liée à son patrimoine culturel, archéologique et historique. Sa géographie est marquée par le massif forestier Dordogne-Garonne, ainsi qu'une grande diversité de terrains et paysages, de granits du Massif central aux argiles et calcaires en passant par les sables tertiaires du bassin Aquitain. L'acidité de ses sols, couplée à des précipitations importantes, fait de ce territoire un paysage riche en boisements résineux, châtaigniers et landes de bruyères.

4.2. Occupation des sols

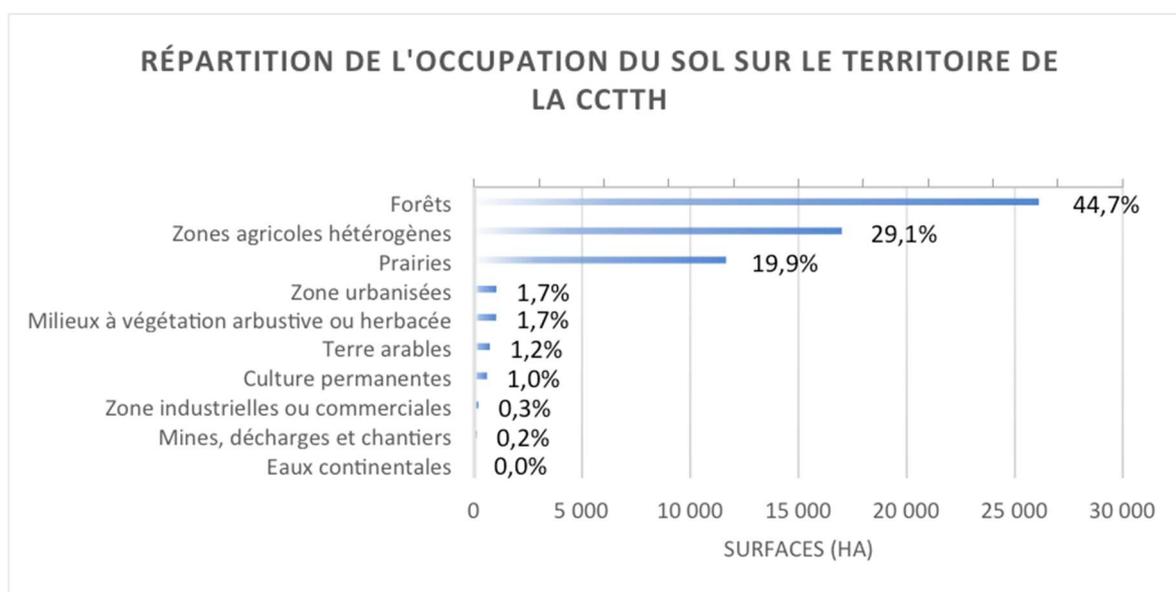


Figure 19 : Répartition de l'occupation du sol. (Source : Corine Land Cover, 2012)

Le territoire est constitué à près de 94% d'espaces naturels forestiers, agricoles et de prairies, les surfaces artificialisées ne représentent que 2.2% du territoire et sont majoritairement issues d'un tissu urbain discontinu.

4.2.1. Le boisement

Taux de boisement de la CCTTH

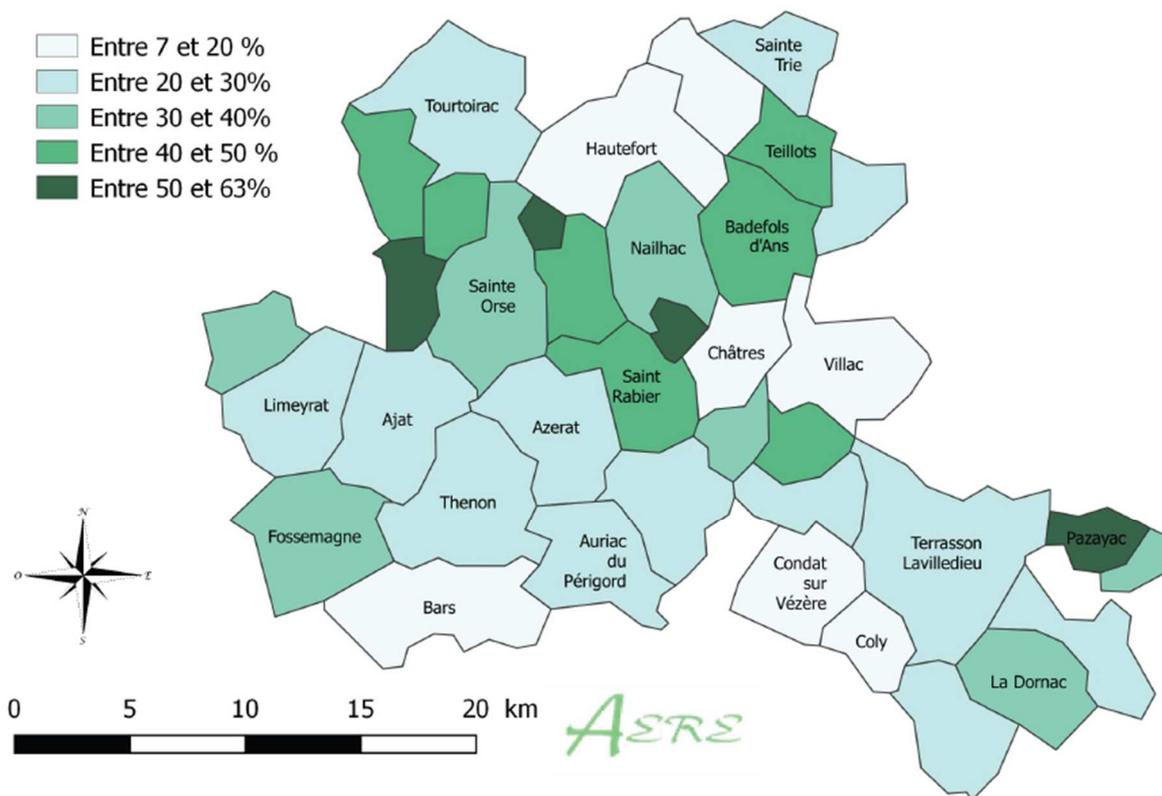


Figure 20 : Taux de boisement des communes de la CCTTH (Source : Corine Land Cover, données 2012)

La Communauté de commune du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort est couverte par un peu plus de 27 000 hectares de forêts, représentant ainsi 45% de l'occupation du sol et 4% des forêts du Périgord.

4.2.2. L'agriculture

On observe sur le territoire une prédominance de la polyculture, ainsi qu'une activité dominante en élevage de bovins. Quelques chiffres sur l'élevage :

- 612 UGB d'autres herbivores
- 4 154 UGB de bovins mixtes
- 5 860 UGB de bovins viande
- 2 538 UGB de volailles

UGB : Unité de Gros Bétail.

On observe une légère diminution du nombre d'UGB entre 1988 et 2010, passant de 27 146 en 1988 à 26 898 en 2000 puis 25 788 en 2010, soit une réduction de 5% en 22 ans.

Concernant les superficies agricoles utilisées, passant de 23 157 ha en 1988 à 21 081 ha en 2010, soit une réduction de 9% en 22 ans.

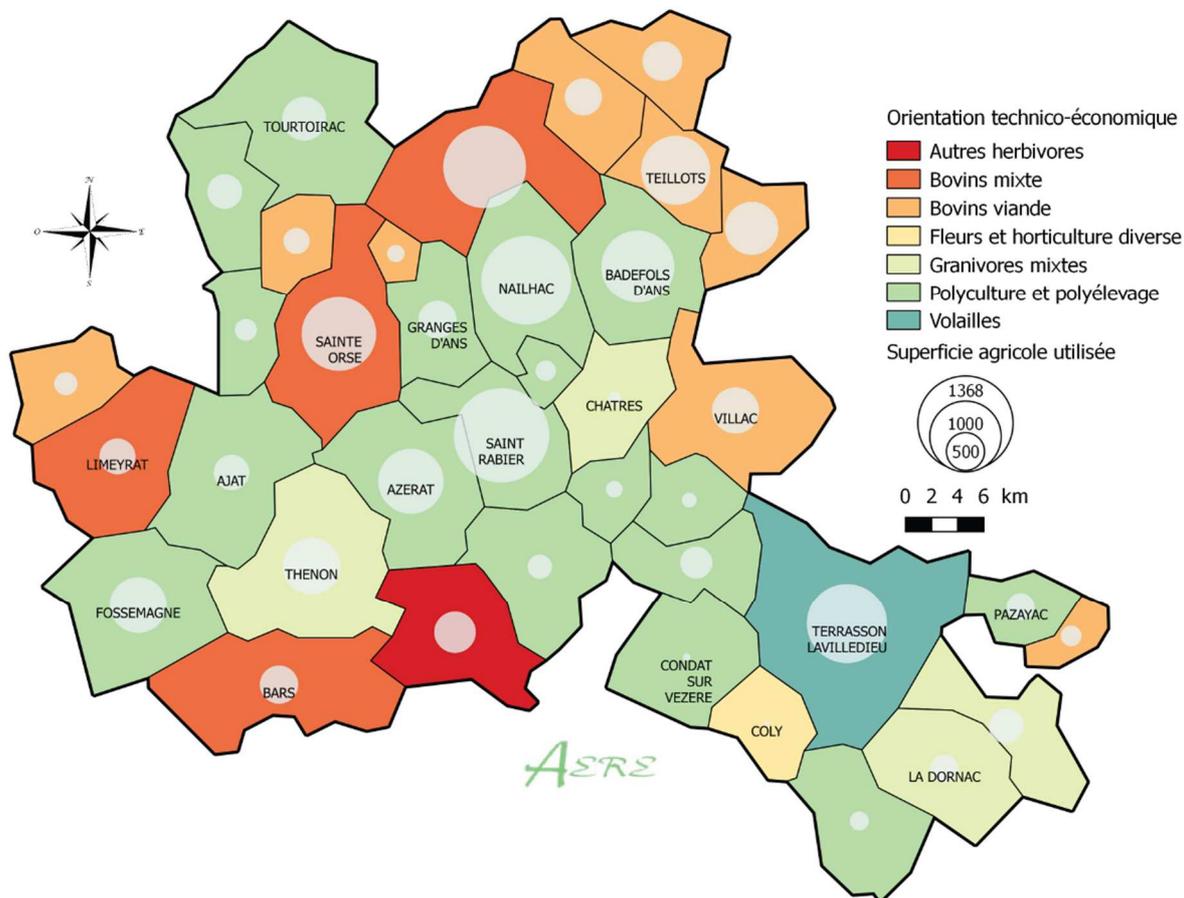


Figure 21 : Orientation technico-économique des communes et superficie agricole utilisée.
(Source : AGRESTE - Recensement Agricole 2010)

4.3. Risque incendie

L'importante couverture boisée du territoire le rend vulnérable aux feux de forêts, avec un aléa de faible à très fort sur l'ensemble des communes du territoire.

Un listage des types d'enjeux (urbain, forêt exploitée, tourisme, patrimoine et environnement) a permis de produire une carte synthétique des enjeux situés en zone sensible au risque incendie de forêt. Cet enjeu, combiné à l'analyse de l'aléa permet d'établir une carte synthétique du risque.

Comme on peut le voir sur ces cartes, le territoire du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort est particulièrement touché par les incendies de forêts, avec comme l'indique la carte synthétique un enjeu fort sur la partie sud du territoire.

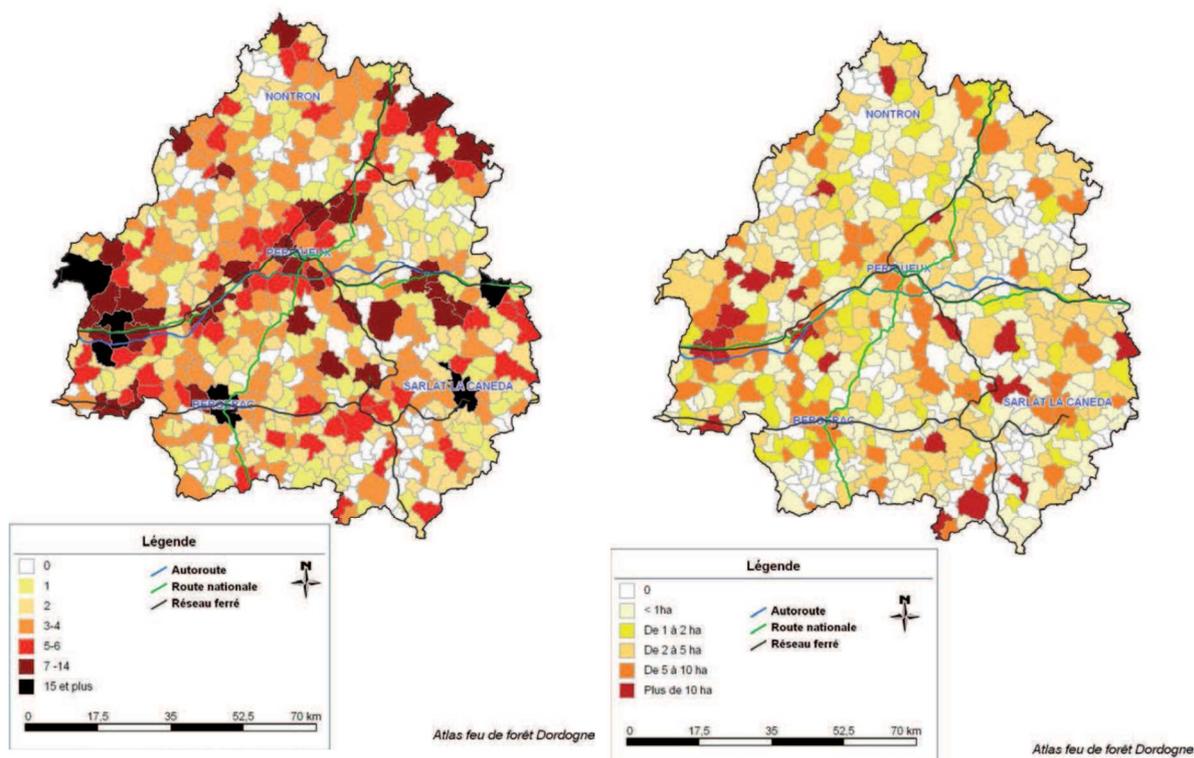


Figure 23 : (à gauche) Nombre de départs de feux par commune - (à droite) Surfaces brûlées par communes. (Source : Atlas feu de forêt Dordogne 2001-2007)

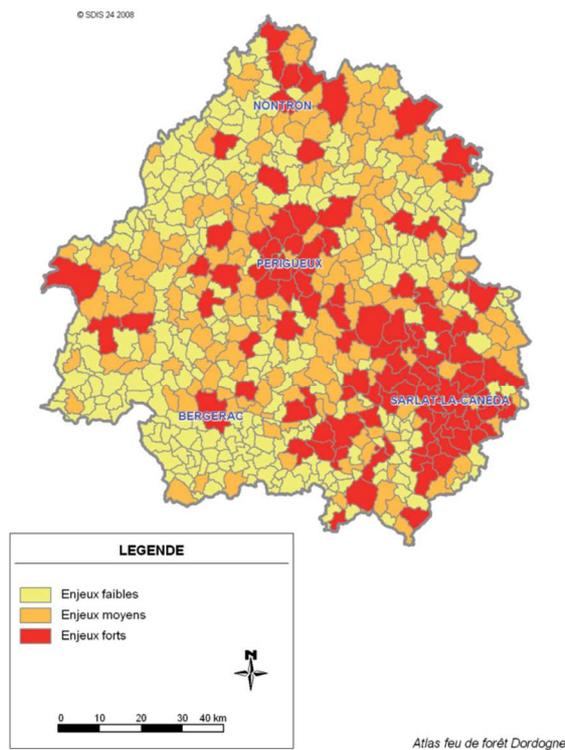


Figure 22 : Carte synthétique des enjeux soumis au risque feu de forêt. (Source : Atlas feu de forêt Dordogne)

4.4. Habitats naturels protégés dont Natura 2000

• ZNIEFF

Les Zones d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique sont des secteurs définis comme « présentant de fortes capacités biologiques et un bon état de conservation. On distingue 2 types de ZNIEFF :

- les ZNIEFF de type I : secteur de grand intérêt biologique ou écologique, abritant au moins une espèce ou un habitat déterminant. Souvent incluse dans une ZNIEFF de type 2, elle représente un « point chaud » de la biodiversité régionale. ;
- les ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, offrant des potentialités biologiques importantes. »

Le territoire de du Terrassonnais en Périgord Noir, Thenon Hautefort comporte :

- 3 sites classés ZNIEFF I :
 - **Le Coteau du Raysse** : d'une superficie de 340 hectares, cette zone présente une mosaïque de milieux allant des pelouses calcaires aux boisements thermophiles. De nombreuses espèces rares sont recensées : reptiles, mammifères (notamment des chauves-souris dans une grotte naturelle) et flore. Au total, 23 espèces à statut réglementé sont sur cette zone.
 - **Le Coteau de bois Nègre** : d'une superficie de 170 hectares, ce coteau, très représentatif des causses du Périgord, permet le développement et le maintien de nombreuses plantes rares (départementales, régionales et nationales). 5 habitats et espèces déterminantes ainsi que 33 espèces à statut réglementé font l'intérêt de cette zone écologique.
 - **Les Grottes d'Azerat** : d'une superficie de 450 hectares, le réseau de grottes est évalué par certains spécialistes comme d'intérêt international pour le grand murin en période de reproduction et le minioptère en transit. C'est aussi un site d'intérêt départemental pour l'hivernage du grand rhinolophe. Ainsi, 4 espèces déterminantes et 6 à statut réglementé sont protégées des pratiques de la spéléologie entre autres, grâce à l'inscription du site au titre de la Directive Habitat.
- 5 sites classés ZNIEFF II (dont 2 très partiellement sur le territoire) :
 - **Le Causse de Thenon** : s'étendant sur 3430 hectares, ce causse est l'un des vastes plateaux karstiques qui s'étendent à l'est de Périgueux, occupés par des pelouses sèches, des landes à genévriers et des boisements thermophiles à chêne pubescent. Cette zone naturelle abrite des espèces rares de reptiles, de mammifères et de flore. La présence du lézard ocellé constitue certainement l'un des éléments patrimoniaux les plus notables de la zone, puisqu'il s'agit d'une partie de la petite population des bordures du massif central, totalement isolée de la population principale du littoral aquitain.
 - **Le Causse de Terrasson-Lavilledieu** : s'étendant sur 4 850 hectares, ce causse constitue un vaste ensemble d'habitats calcaires et représente un intérêt floristique certain, dû à ses habitats déterminants

- **Le Causse de Cubjac** : s'étendant sur 9 026 hectares (dont 1/6 sur le territoire du Terrassonnais), ce site présente un fort intérêt floristique avec 3 espèces végétales à statut réglementé.

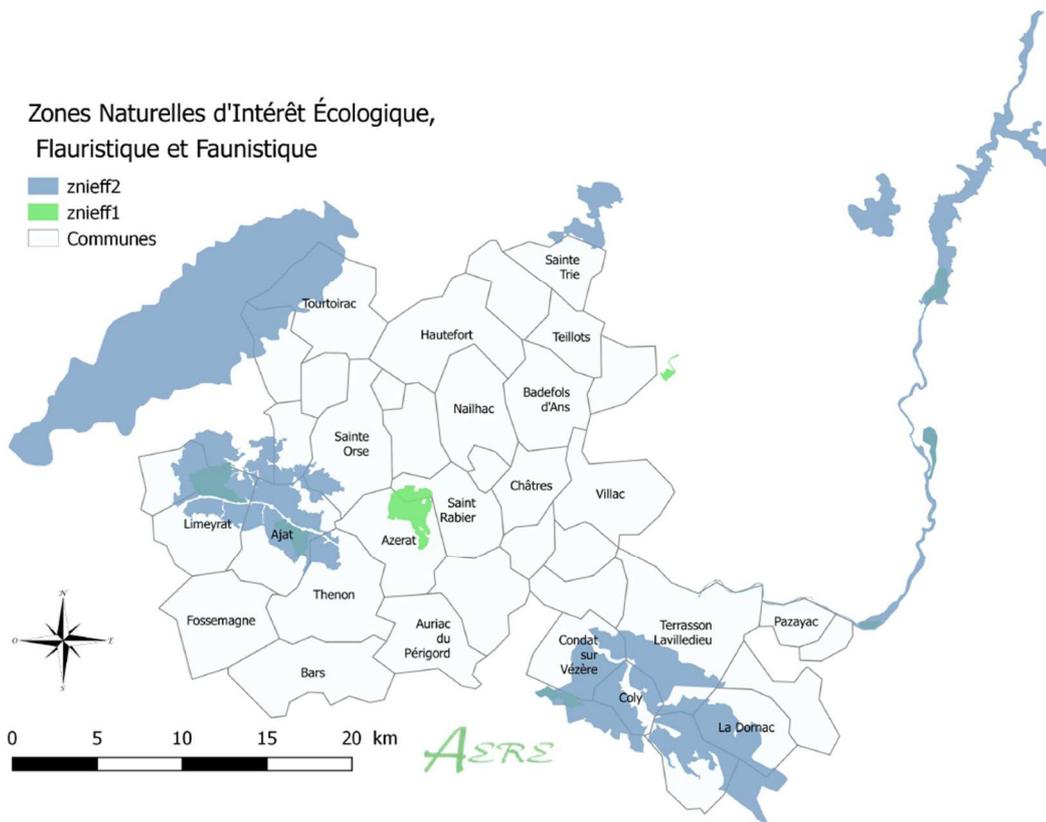


Figure 23: Cartographie des ZNIEFF sur le territoire (Source : INPN) Les sites Natura 2000

Le territoire recense 2 Sites d'Importance Communautaire (SIC) :

- Tout au long de la Vézère :

Ce site recense la présence de poissons migrateurs et parfois reproducteurs, avec notamment le saumon. Le périmètre est en cours de révision.

- Les grottes d'Azerat :

De type karstique, elles accueillent une colonie de mise bas de grand Murin ainsi que le transit du Minioptère de Schreiber. Ces grottes sont aussi un potentiel territoire de chasse pour les chiroptères.

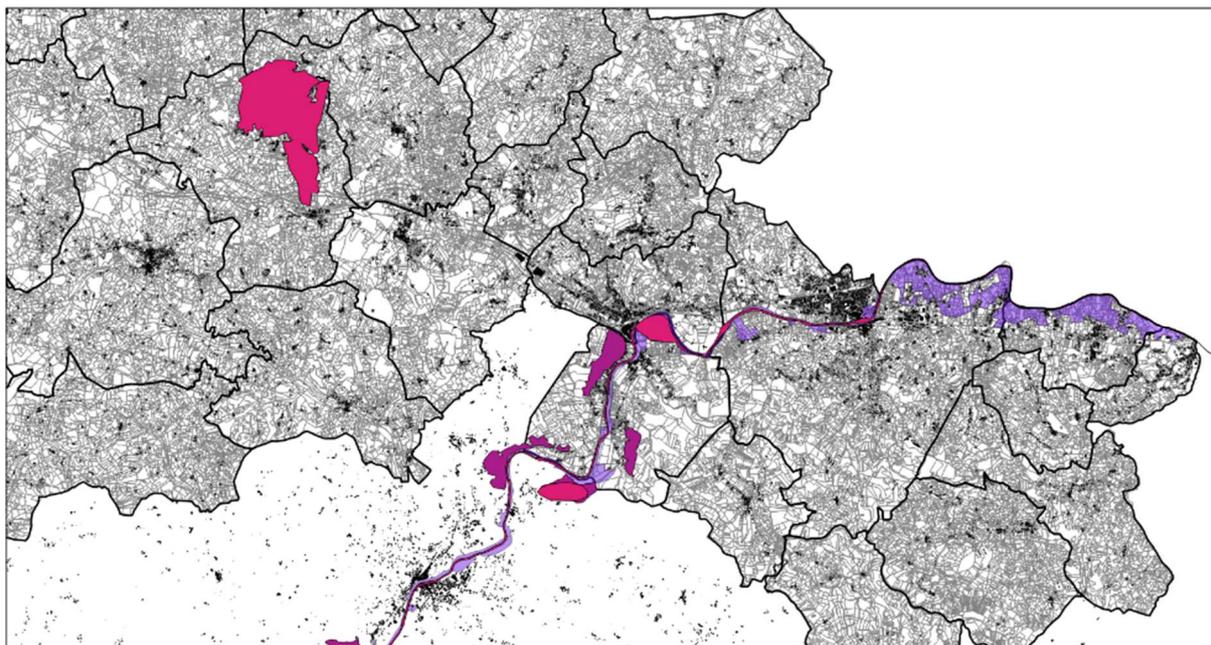


Figure 24 : Zones Natura 2000 : (En mauve la nouvelle zone des coteaux de la Vézère. En bleu l'extension de la zone Natura 2000 de la Vézère. (Source : PLUi)

4.5. Trame verte et bleue et corridors écologiques

La **trame bleue** repose sur les cours d'eau, les étangs des complexes lagunaires et les zones humides du littoral. Sur la base des réservoirs biologiques du SDAGE, cette trame est peu présente sur le Terrassonnais en Périgord Noir.

La **trame verte**, plus présente sur le territoire, est représentée par les réservoirs et corridors boisés.

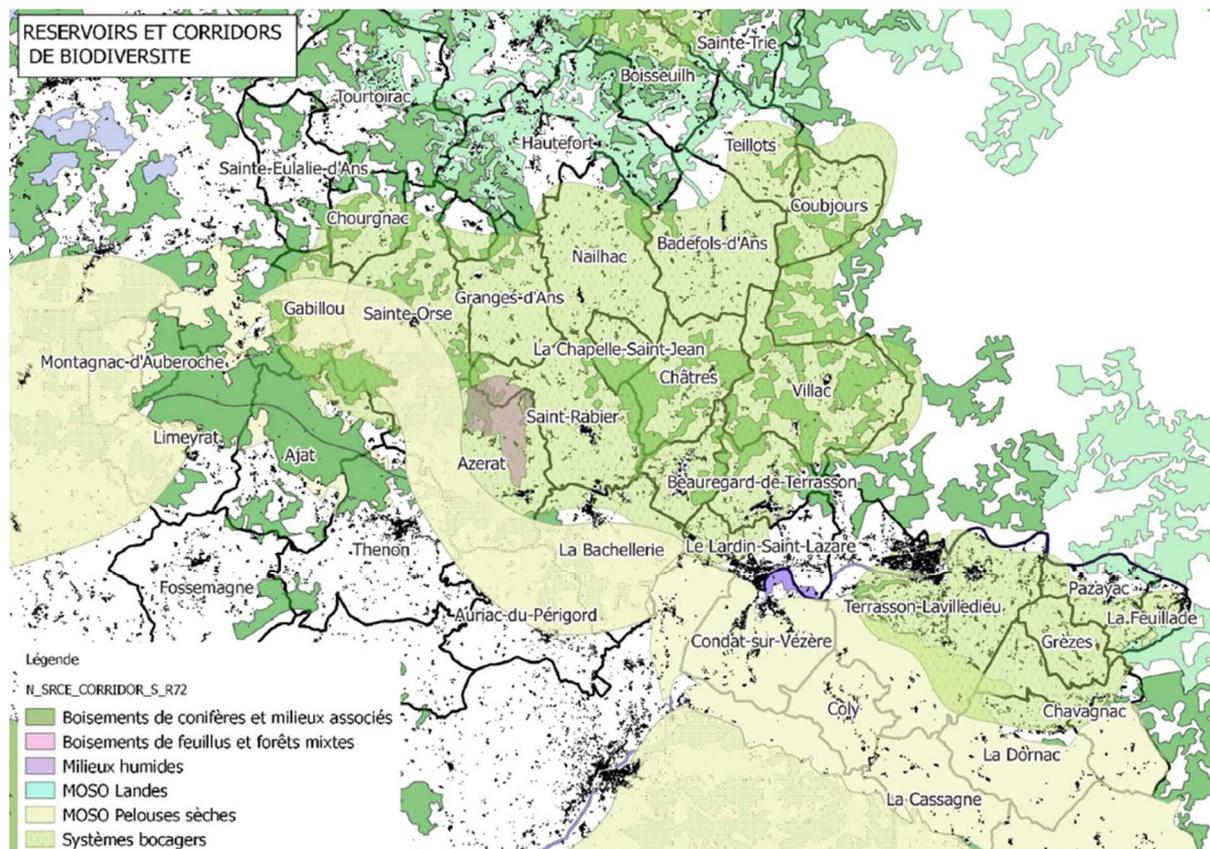


Figure 25 : Cartographie de la trame verte sur le territoire du Terrassonnais en Périgord Noir, Thenon Hautefort. (Source : EIE du PLUi)

4.5.1. Les zones humides

Les zones humides sur le territoire sont nombreuses, particulièrement présentes sur la partie est. EPIDOR (Établissement Public Interdépartemental de la Dordogne) met à disposition des cartographies des zones humides du bassin de la Dordogne, recense la superficie, le type, l'état, et les milieux de ces zones humides. Ci-dessous, un exemple de cartographie de la commune de Pazayac :

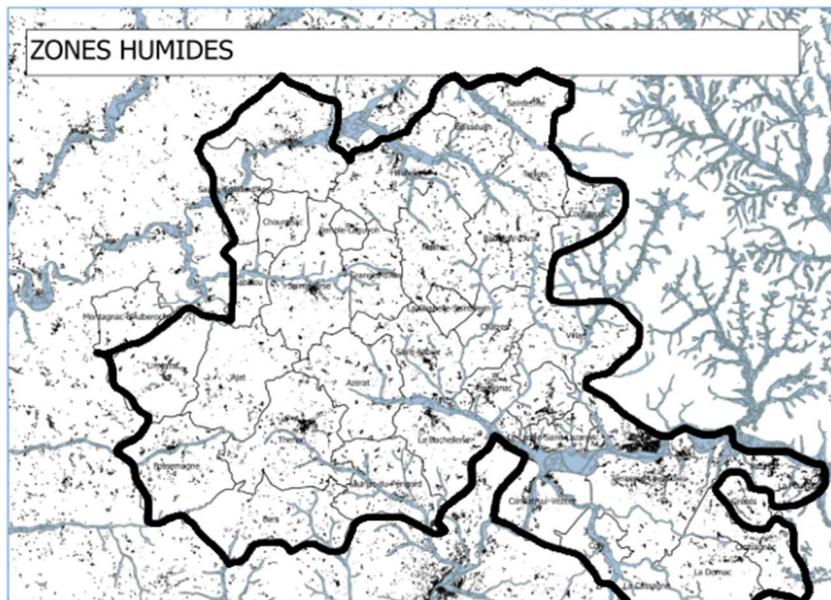
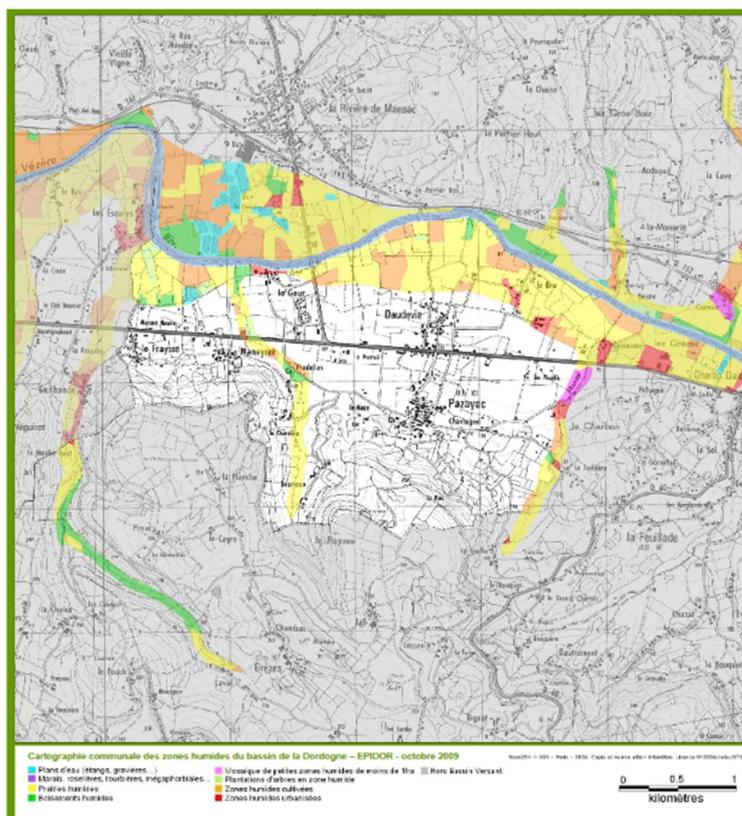


Figure 26 : Zones humides sur le territoire. (Source : PLUi)



LES ZONES HUMIDES
de la commune de
PAZAYAC

- 174,8 ha de zones humides sur la commune
- 26,1 % de la surface de la commune sont des zones humides
- 26 % des zones humides de la commune sont aujourd'hui altérées

Les zones humides de la commune

Nature des zones humides	Nombre de zones humides cartographiées	Superficie (hectares)
Plans d'eau (étangs, gravières...)	1	1,4
Marais, roseières, tourbières, mégaphorbiaies...	0	0
Prairies humides	8	119,9
Boisements humides	6	6,5
Mosaïque de petites zones humides de moins de 1ha	1	2,6
Plantations d'arbres en zone humide	4	4,7
Zones humides cultivées	15	35,1
Zones humides urbanisées	5	5,6

Zones humides altérées : Surficie totale 174,8

La cartographie a été établie à l'échelle de 1/50 000. Elle détermine et caractérise les zones humides de superficie supérieure à 1 ha et de largeur supérieure à 20m.

La cartographie recense et localise les zones humides fonctionnelles qui sont aisément reconnaissables. Elle recense aussi les zones humides qui ont été transformées (drainage, aménagement), et dont les caractéristiques n'apparaissent plus de façon évidente, mais qui pourraient retrouver leurs fonctionnalités.



Le guide des zones humides du bassin de la Dordogne vous aidera pour élaborer vos projets de gestion des zones humides. Il précise les enjeux, le réglementation, les outils de gestion, les appuis techniques et financiers.

Téléchargez le sur www.epfb-dordogne.fr

Figure 27 : Cartographie communale des zones humides - EPIDOR. (Source : PLUi)

4.5.2. Les zones inondables

En 2015, 6 communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort sont concernées par le PPRI (Plan de Prévention des Risques Inondation) de la Vézère : La Feuillade, Pazayac, Terrasson-Lavilledieu, Le Lardin-Saint-Lazare, Condat-sur-Vézère. Ce PPRI est en cours de révision.

Quatre communes sont concernées par le futur PPRI du Cern en cours d'étude : Le Lardin-Saint-Lazare, La Bachellerie, Peyrignac et Azerat. Ce PPRI remplacera l'atlas des zones inondables pour ces communes. Compte tenu de la faible superficie du territoire concerné, Saint-Rabier qui est inclus dans l'atlas, ne sera pas concerné par le PPRI.

Fossemagne est concernée par le PPRI du Manoire approuvé le 6 avril 2012.

Les communes que traverse l'Auvézère sont concernées par l'atlas des zones inondables de cette rivière : Tourtoirac, Sainte-Eulalie.

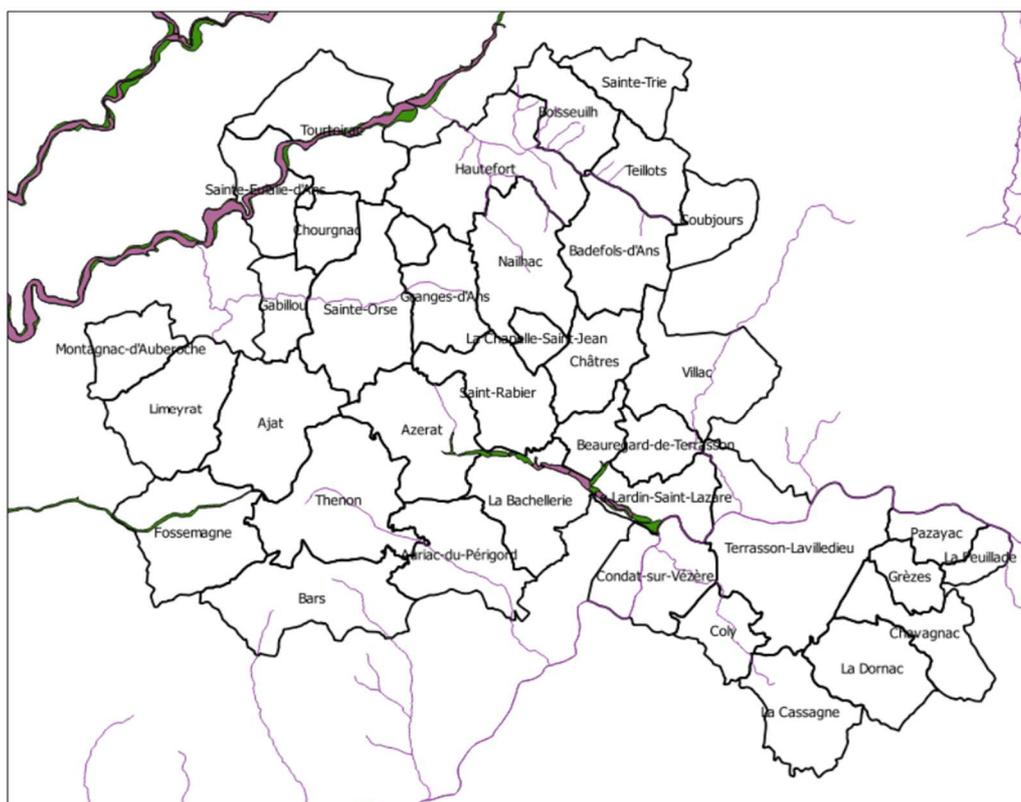


Figure 28 : Atlas des zones inondables (Source : PLUi)

4.6. Vulnérabilité au changement climatique du milieu naturel

En Dordogne, 13 espèces sont sur liste rouge régionale et 32 sur liste rouge mondiale.

Le milieu naturel de la Dordogne présente plusieurs types de vulnérabilités au changement climatique :

- **Espèces** : l'augmentation des températures risque d'affecter la diversité et l'abondance des espèces. Les essences présentes sur le territoire peu adaptées à ces nouvelles conditions disparaîtraient peu à peu du fait de leur développement modifié par l'avancée des floraisons, le bouleversement de la chaîne alimentaire et de la pollinisation.
- **Espaces agricoles** : la part des espaces agricoles diminue déjà aujourd'hui au profit d'espaces urbanisés. Les conflits d'usage de l'eau associés à la prolifération et l'apparition de nouveaux nuisibles pouvant entraîner un recours aux pesticides causeraient une dégradation de la qualité de l'eau et une diminution des récoltes.
- **Forêts** : les feux de forêt seront plus fréquents, en raison de la hausse des températures et de l'augmentation de la sécheresse, propices aux départs et propagations de feux. Bien qu'actuellement aucun massif ne soit classé en zone sensible aux feux de forêts en Dordogne, des incendies surviennent régulièrement et auront tendance à s'accroître. Certaines zones du territoire sont à risque moyen et fort, et l'aléa peut être jusqu'à très fort, notamment sur la commune de Villac.
- **Espaces protégés** : les nombreux espaces protégés (ZNIEFF, réservoirs écologiques) sont très sensibles aux changements climatiques. Leur richesse est déjà bouleversée par des dégradations de la qualité des eaux superficielles et souterraines, qui impactent la santé des espèces et modifient les tracés des corridors écologiques. Des conséquences importantes sont à prévoir sur le déplacement des espèces et la fragmentation des zones de biodiversité abondante.

5. MILIEU HUMAIN

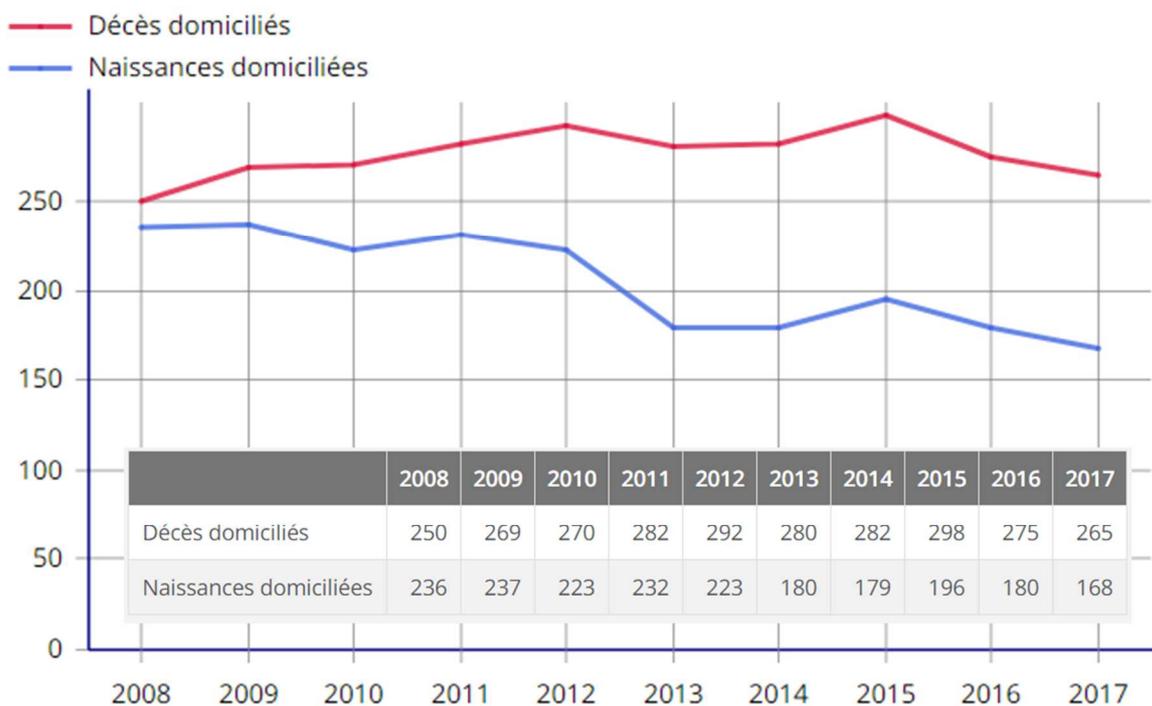
5.1. Population et risques sanitaires

5.1.1. Démographie

Nouveau périmètre	Population (2016)	Part de la population sur le territoire	Nouveau périmètre	Population (2016)	Part de la population sur le territoire
Terrasson-Lavilledieu	6148	27.1%	Gabillou	96	0.4%
Ajat	327	1.4%	Granges-d'Ans	155	0.7%
Auriac-du-Périgord	377	1.7%	Hautefort	946	4.2%
Azerat	445	2.0%	Le Lardin-Saint-Lazare	1793	7.9%
La Bachellerie	901	4.0%	Limeyrat	447	2.0%
Badefols-d'Ans	415	1.8%	Montagnac-d'Auberoche	150	0.7%
Bars	238	1.0%	Nailhac	325	1.4%
Beauregard-de-Terrasson	716	3.2%	Pazayac	869	3.8%
Boisseuilh	120	0.5%	Peyrignac	586	2.6%
La Cassagne	153	0.7%	Sainte-Eulalie-d'Ans	287	1.3%
La Chapelle-Saint-Jean	91	0.4%	Sainte-Orse	360	1.6%
Châtres	192	0.8%	Sainte-Trie	109	0.5%
Chourgnac	60	0.3%	Saint-Rabier	589	2.6%
Coly	215	0.9%	Teillots	100	0.4%
Condat-sur-Vézère	893	3.9%	Temple-Laguyon	41	0.2%
Les Coteaux Périgourdins	587	2.6%	Thenon	1259	5.5%
Coubjours	130	0.6%	Tourtoirac	642	2.8%
La Dornac	405	1.8%	Villac	262	1.2%
La Feuillade	735	3.2%			
Fossemagne	540	2.4%	CCTTH	22 704	100%

Comme le montrent les graphiques ci-dessous, la population du territoire est vieillissante : la tranche d'âge des plus de 64 ans représente 26% de la population contre seulement 17 au niveau national. Cela explique en partie le solde naturel en déclin, de -197 habitants en 2017.

RFD G1 - Naissances et décès domiciliés



Toutes les données sont en géographie au 01/01/2018.

Source : Insee, statistiques de l'état civil.

Figure 30 : Évolution des naissances et mortalité du territoire. (Source : INSEE)

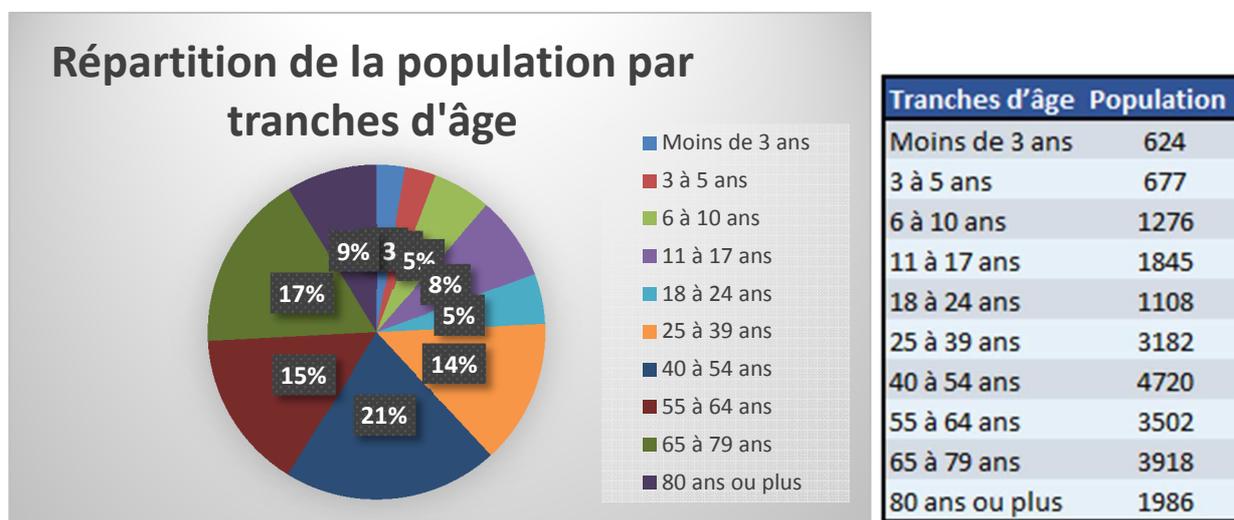


Figure 29 : Répartition de la population par âge. (Source : INSEE)

5.1.2. Santé

Les risques sanitaires sont plus importants pour les populations vieillissantes et d'un niveau socio-économique moins élevé que la moyenne. D'autres facteurs interviennent, comme l'état de santé global et la localisation en aire urbaine de la population. Sur le territoire du Terrassonnais en Périgord Noir, le risque provient principalement du vieillissement de la population, qui est alors moins résistante aux maladies et épisodes caniculaires. La hausse des températures et l'allongement de la période estivale laissent présager l'arrivée et le développement de **contaminations inhabituelles** (Dengue, Chikungunya...) notamment avec la présence croissante de moustiques tigres.

Enfin, la proportion de personnes touchées par des **maladies allergiques** va probablement aussi augmenter si l'on prend en considération que « *les alternances pluie-soleil profitent à la croissance des herbes et dès que le soleil est présent, ces pollens se dispersent dans l'air* » (d'après le Réseau National de Surveillance Aérobiologique, RNSA).

Facteurs aggravants la progression des maladies allergiques :

- Apparition de **nouveaux pollens** due aux déplacements des essences
- Augmentation de la **durée** de pollinisation
- Augmentation du **nombre de grains** émis dans l'air
- Renforcement du **pouvoir allergisant** dû à la pollution atmosphérique
- Augmentation de la **sensibilité** de la population

Ces températures élevées s'accompagneront de pics de pollution, notamment d'ozone, gaz toxique irritant. La tranche de population plus sensible sera sujette à des problèmes d'asthmes, d'insuffisances respiratoires et cardiaques, ce qui conduira à une **surmortalité** les mois les plus chauds.

Différentes mesures visent à **préserver** la santé des habitants du territoire et prévenir les risques sanitaires :

- Le **Projet Régional de Santé** (PRS) de la région Nouvelle-Aquitaine : il dirige les actions à prendre en matière de santé environnementale, d'accès à l'offre de santé et de prise en charge et d'accompagnement des patients ;
- Le **Plan Régional Santé-Environnement**, qui vise à réduire l'exposition aux facteurs environnementaux responsables de pathologies (qualité de l'eau, de l'alimentation, des bâtiments, de l'air) ;

Les **Plans Départementaux de Gestion de Canicule** : adoptés en cas d'épisodes caniculaires, ces plans permettent de sensibiliser la population et de mobiliser les moyens nécessaires pour faire face à ce risque sanitaire

5.2. Parc bâti

5.2.1. Un taux élevé de résidences secondaires et une ancienneté marquée des habitations

Logement	CCTTH	France
Nombre total de logements	14 226	34 306 683
Part des résidences principales	72,8%	82,4%
Part des résidences secondaires	17,4%	9,6%
Logements vacants	9,9%	8%

Tableau 2: Occupation des résidences du territoire (Source : INSEE 2015)

Bien qu'il ne s'agisse pas d'un territoire touristique, on constate un taux de résidence secondaire assez élevé. D'autre part, on remarque dans la figure suivante que 51% des résidences principales ont été construites avant la première réglementation thermique (1974), dont 26% datent d'avant 1919. Cela témoigne d'une importante ancienneté du parc bâti et impliquerait une forte consommation énergétique liée au chauffage des résidences principales.

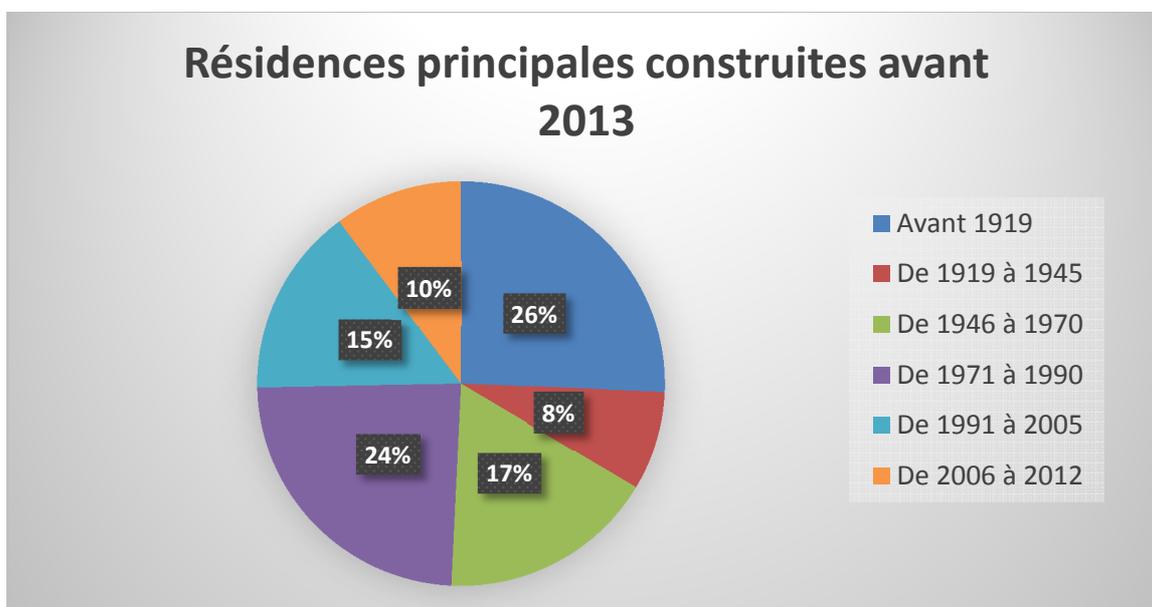


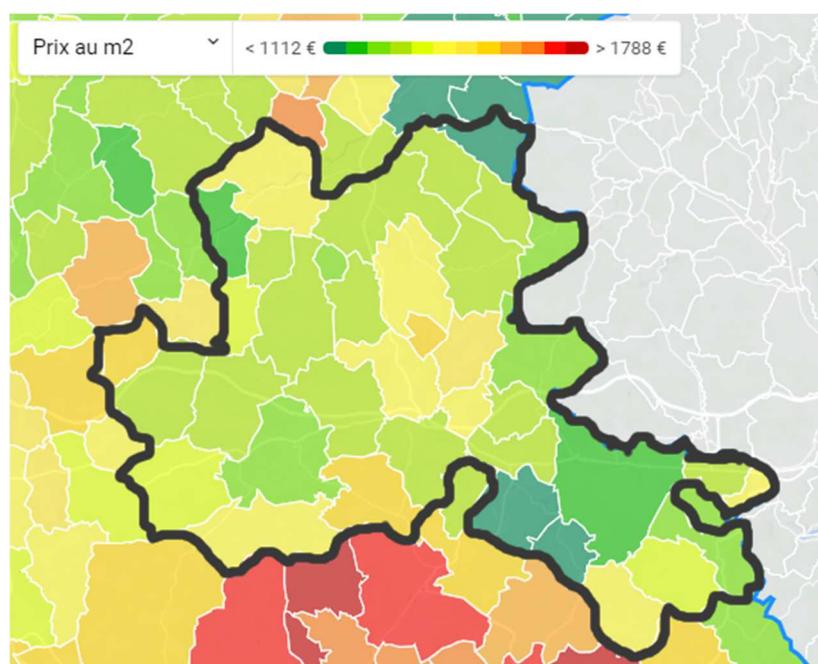
Figure 31: Répartition des résidences principales selon leur date de construction (Source : INSEE)

5.2.2. Renouvellement du parc

	2010	2012	2013	2014	2015
Nombre de logements	13606	13907	14030	14092	14226

Depuis 2010, en moyenne 124 nouveaux logements sont construits par an.

5.2.3. Prix de l'immobilier



Communes	Prix m ² moyen d'une maison (€)
Chapelle-Saint-Jean	1458
Châtres	1443
Nailhac	1401
Bars	1383
Dordogne	1378
Tourtoirac	1364
Saint-Rabier	1362
Peyrignac	1355
Feuillade	1343
Dordogne	1378

Figure 32: Prix de la vente immobilière sur le territoire. (Source : www.meilleursagents.com)

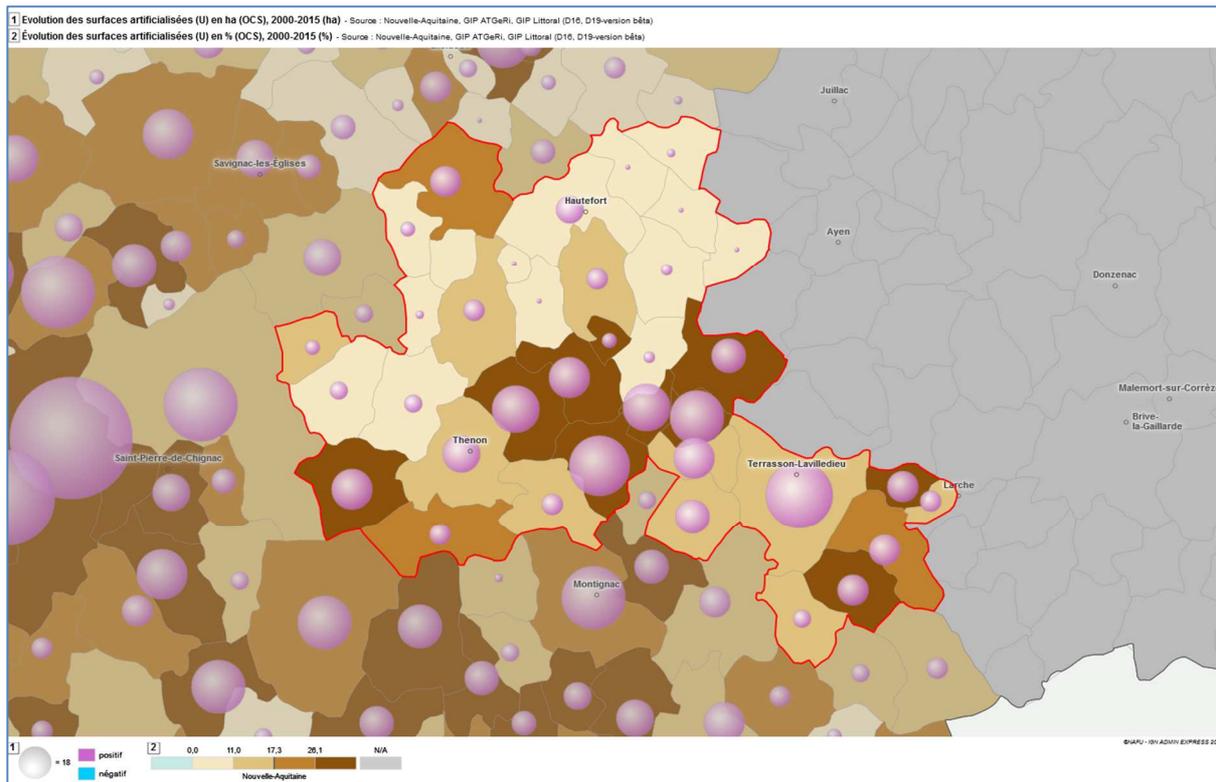
Globalement éloignées des grandes villes des alentours, les communes du territoire affichent un prix de l'immobilier relativement bas, ce qui peut être attrayant pour d'éventuels arrivants.

5.2.4. Logements sociaux

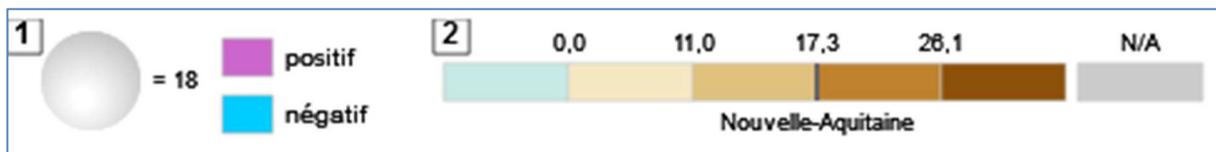
Sur l'année 2015, 6,6% des résidences principales sont des locations d'HLM, ce qui représente 1661 habitants logés des appartements sociaux, soit 7,3% de la population.

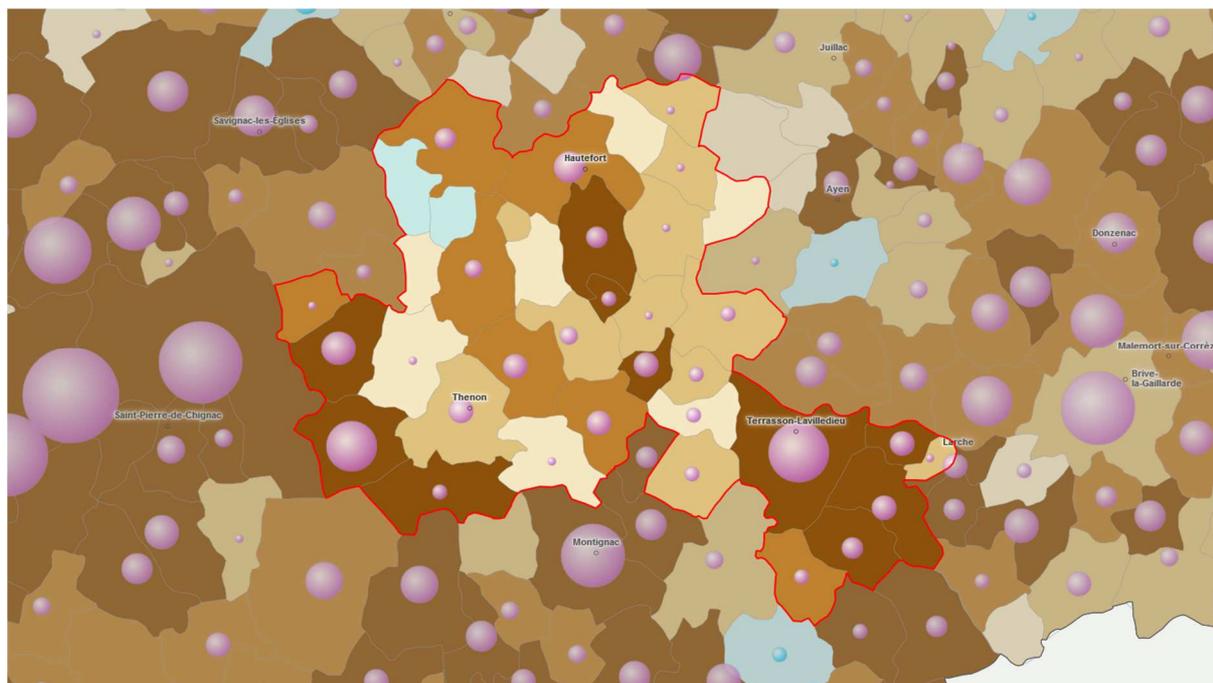
Ce taux de résidences principales en logements sociaux est stable depuis 2010.

5.2.5. Consommation foncière

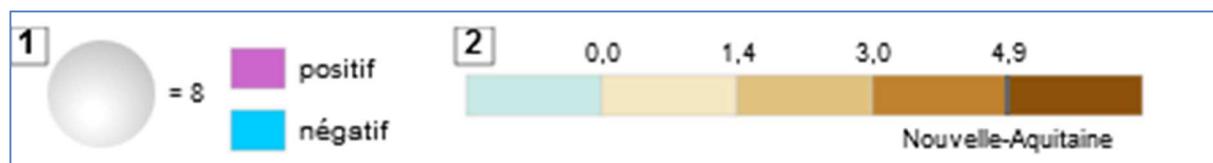


1 Evolution des surfaces artificialisées (U) en ha (OCS), 2000-2015 (ha) - Source : Nouvelle-Aquitaine, GIP ATGeRI, GIP Littoral (D16, D19-version bêta)
2 Evolution des surfaces artificialisées (U) en % (OCS), 2000-2015 (%) - Source : Nouvelle-Aquitaine, GIP ATGeRI, GIP Littoral (D16, D19-version bêta)





1 Évolution des surfaces artificialisées (U) en ha (OCS), 2009-2015 (ha) - Source : Nouvelle-Aquitaine, GIP ATGeRI, GIP Littoral (D18, D19-version bêta)
2 Évolution des surfaces artificialisées (U) en % (OCS), 2009-2015 (%) - Source : Nouvelle-Aquitaine, GIP ATGeRI, GIP Littoral (D18, D19-version bêta)



5.2.1. Les sites protégés et monuments historiques

Riche de son histoire, le territoire recense aujourd'hui plusieurs monuments historiques classés ou inscrits, ainsi qu'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager sur la commune de Terrasson-Lavilledieu.

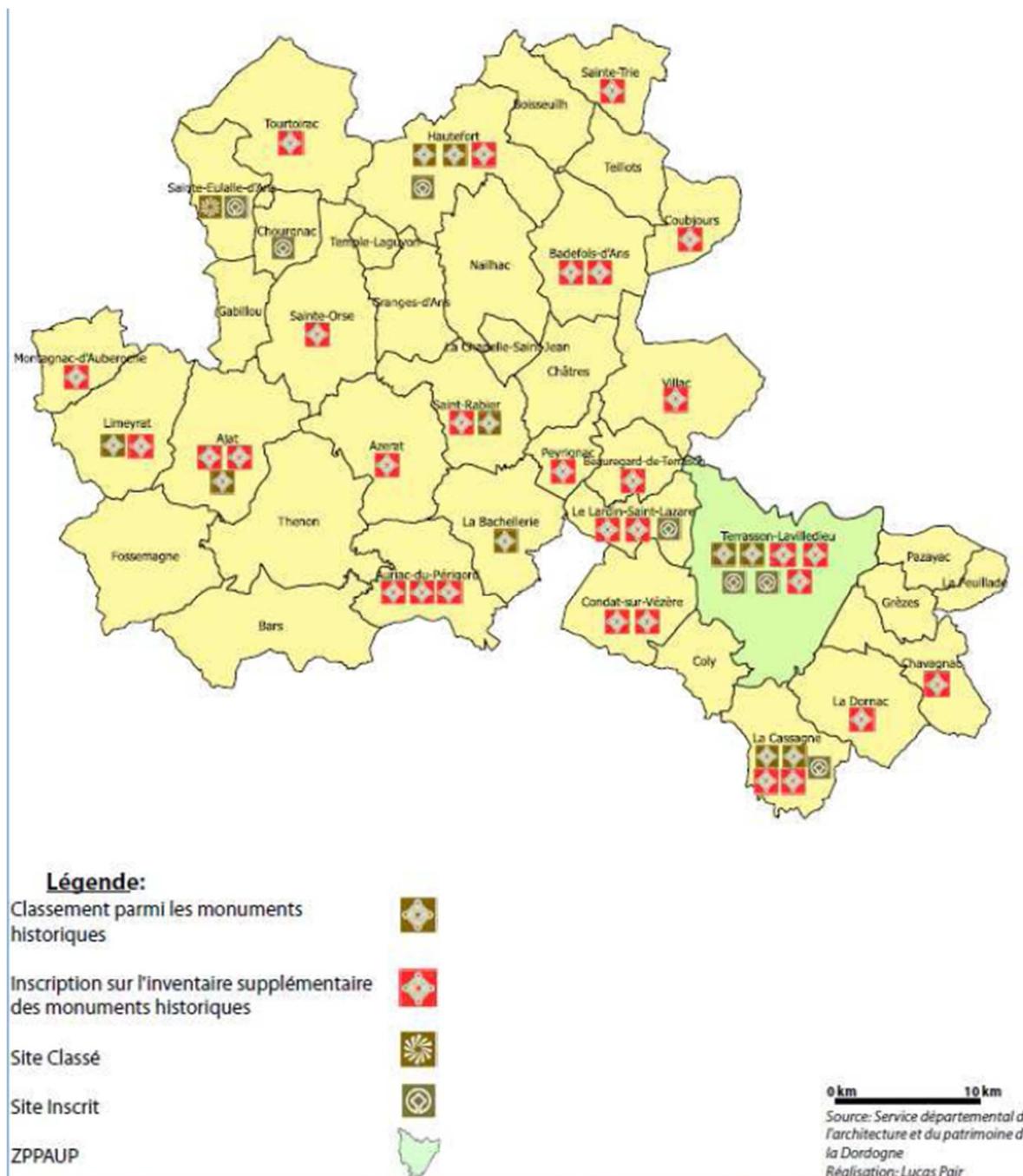


Figure 33 : Cartographie des sites protégés au titre de la législation sur les monuments historiques. (Source : Service départemental de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne. Réalisation : Lucas Pair)

5.3. Activités économiques

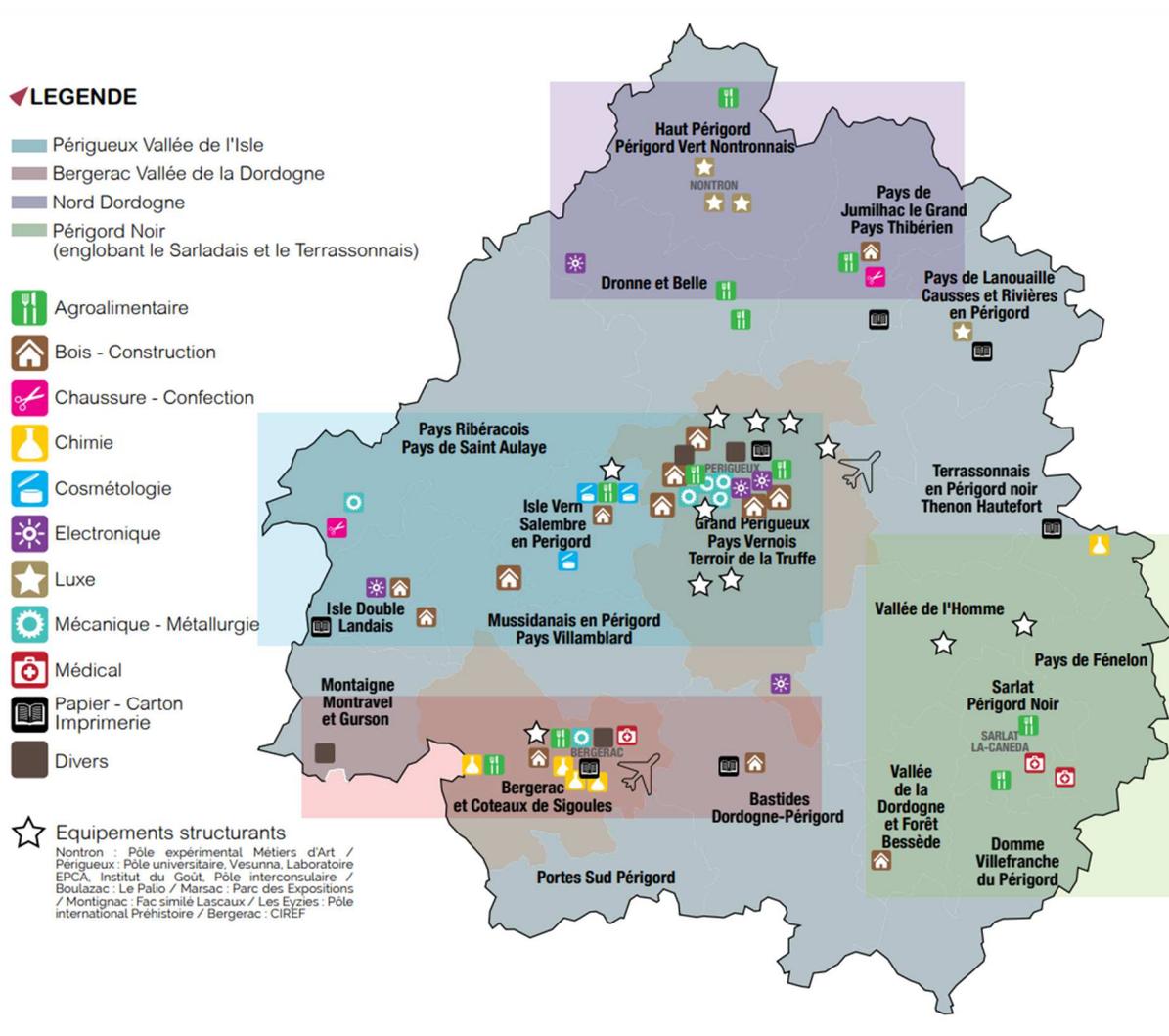


Figure 34 : Grandes entreprises et équipements structurants de la Dordogne. (Source : Dordogne Périgord : territoire dynamique & attractif – CCI Dordogne)

Le Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort ne représente pas à l'échelle du département une zone d'activité économique forte. Cependant, au niveau exportation, deux entreprises du top 5 des entreprises exportatrices de Dordogne sont sur le territoire du Terrassonnais en Périgord Noir :

- La papeterie CONDAT, située sur la commune Le Lardin-Saint-Lazare
- L'usine agro-alimentaire FRUISEC, situé sur la commune de Terrasson-Lavilledieu

5.3.1. Zones d'Activités Économiques

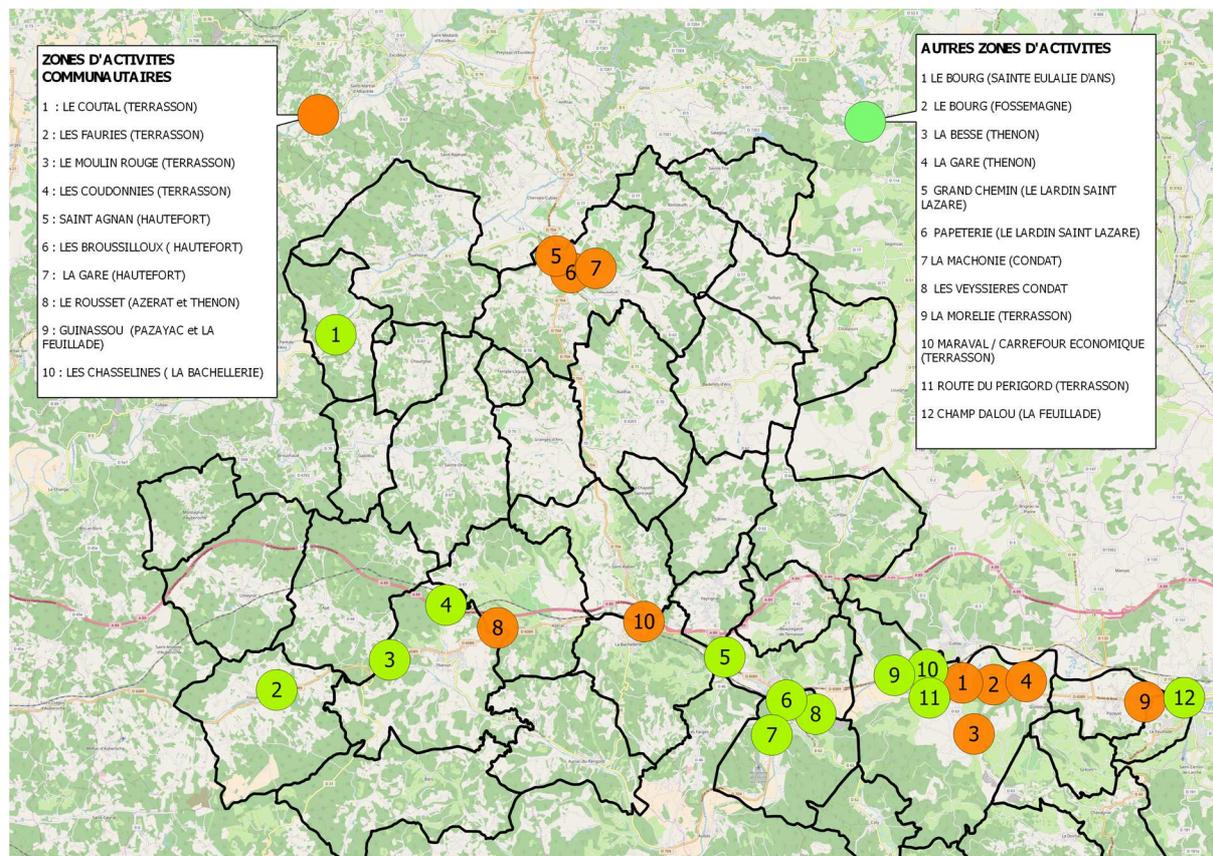


Figure 35 : Zones d'activité sur le territoire

Les zones d'activités (ou les secteurs d'activités) sont très majoritairement situées sur l'axe RD 6089. Hautefort et Sainte Eulalie d'Ans accueillent également des entreprises dans des zones aménagées.

Types de zone	Nombre de zones	Nombre de communes	Nombre d'entreprises	Nombre de salariés
intercommunales	15	6	92	1063
communales	10	7	33	390
ensemble	25	13	125	1453

Au lieu de travail, l'INSEE recense 7615 emplois dont 5979 salariés (et 1636 non-salariés dont probablement 440 agriculteurs exploitants, 907 artisans, commerçants chefs d'entreprise).

Les zones d'activités accueillent 1453 salariés. Il convient d'y ajouter les papeteries qui ne sont pas installées dans une zone d'activité et emploient 550 salariés. Donc les zones d'emploi accueillent environ 2000 salariés sur 6000 soit 1/3 de l'emploi salarié.

5.4. Infrastructures de transport

• Sur le plan routier

La communauté de commune du Terrassonnais en Périgord Noir, Thenon Hautefort est desservie d'est en ouest par l'A89 ainsi que par la D6089, puis du nord au sud par la D67 à l'est et la D704 à l'ouest. À ces axes principaux s'ajoute un réseau de départementales desservant de manière homogène l'ensemble du territoire. Les accès avec les communautés d'agglomération voisines (Périgueux à l'est et Brives-la-Gaillarde à l'ouest) sont ainsi facilités avec la présence de l'A89, ainsi que la voie ferroviaire.

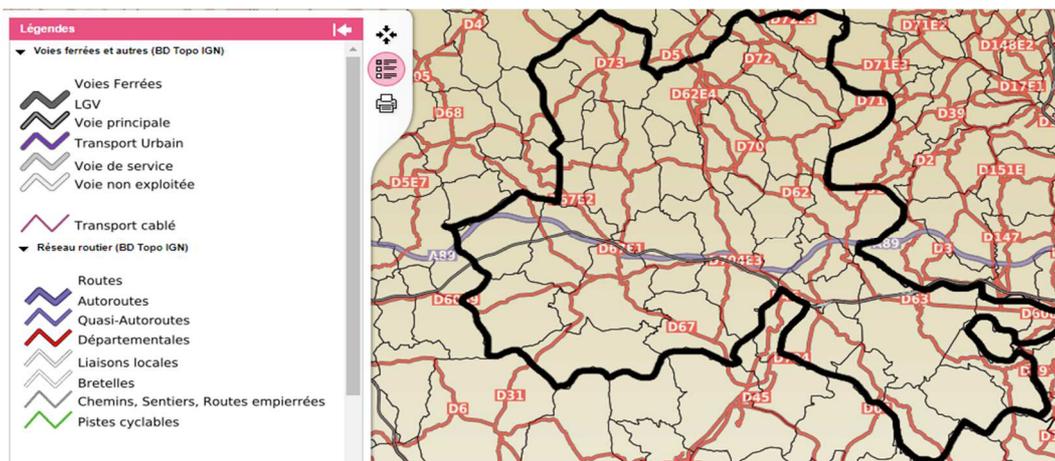


Figure 36 : Cartographie du réseau routier. (Source : Géorisques.gouv)

• Sur le plan ferroviaire

Une seule voie ferrée traverse le territoire, allant de Périgueux à Brive-La-Gaillarde. Elle dessert les communes de Limeyrat, Thenon, La Bachellerie, Condat-sur-Vézère, Le Lardin-Saint-Lazare et Terrasson-Lavilledieu.

La fréquence des trains entre les deux communautés d'agglomération est d'environ un train toutes les heures le matin et le soir, puis 2 trains autour des heures de repas du midi.

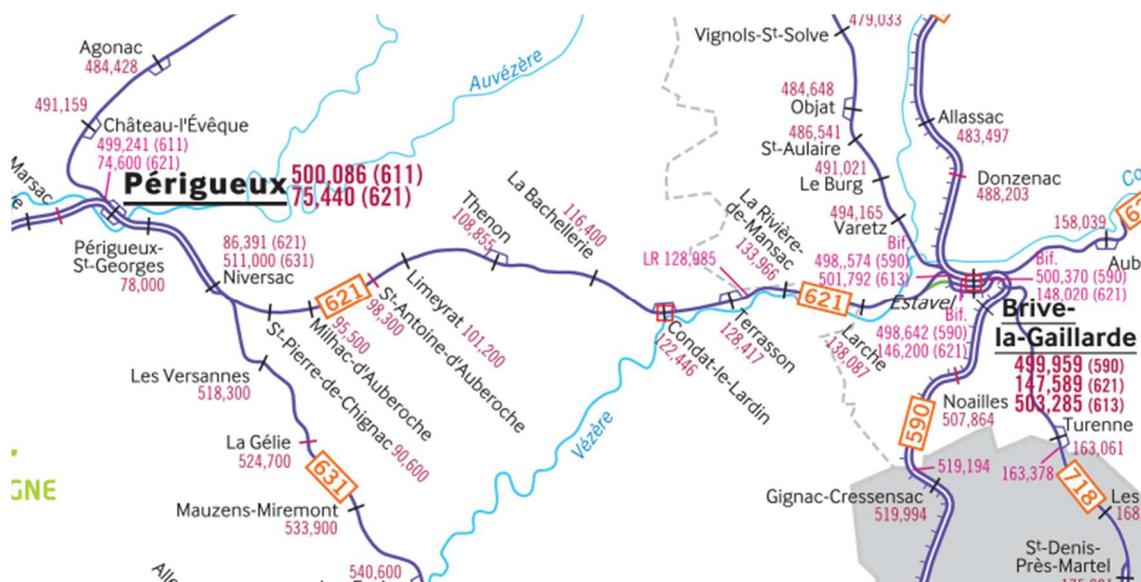


Figure 37 : Cartographie du réseau ferroviaire. (Source : SNCF)

• Réseau de bus

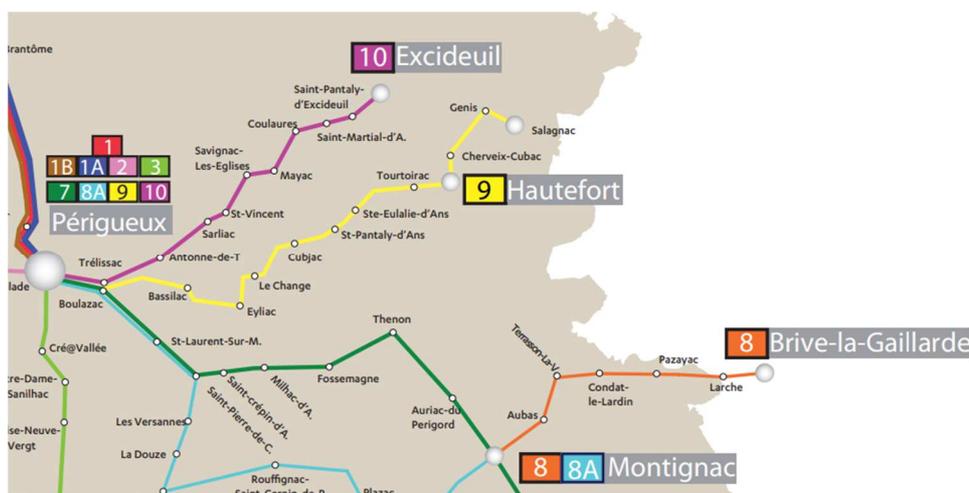


Figure 38 : Cartographie du réseau de bus. (Source : Transperigord)

Le territoire est traversé par 3 lignes de bus et dessert les communes suivantes :

- **Ligne 9 en provenance de Périgueux** : Sainte-Eulalie-d'Ans, Tourtoirac et Hautefort
- **Ligne 7 en provenance de Périgueux** : Fossemagne, Thenon et Auriac-du-Périgord
- **Ligne 8 en provenance de Brive la Gaillarde** : La Feuillade, Pazayac, Terrasson-Lavilledieu, Le Lardin-Saint-Lazare et Condat-sur-Vézère

Au total, 11 des 38 communes du territoire sont desservies par des lignes de bus.

Les horaires de passage de ces 3 lignes ne sont prévues que pour sortir du territoire le matin et y rentrer le soir, principalement à destination des lycées de Périgueux et de Brive-la-Gaillarde, ainsi que des gares SNCF. Ce réseau de bus n'est pas dimensionné pour répondre à un public large.

• Les déplacements doux

Principalement orientés vers le tourisme, les équipements cyclables du Périgord ne sont pas bien développés pour l'usage citoyen. Sur le territoire, aucune voie verte n'est recensée. Des projets de construction de voies vertes existent sur le Périgord, mais ne sont pas situés sur le territoire du Terrassonnais.

5.5. Risques technologiques

Les risques technologiques sont liés à l'activité humaine et menacent les personnes, les biens ou l'environnement. Ils ont pour cause la manipulation, le transport et le stockage de substances dangereuses pour la santé et l'environnement.

Certaines installations sont susceptibles de générer des risques et sont donc soumises à la réglementation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

- **Le risque industriel**

Lorsqu'un accident survient dans un établissement industriel, il est qualifié comme tel et les conséquences sur l'environnement sont variables. Sur le territoire, on recense 18 Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), dont aucune Seveso.

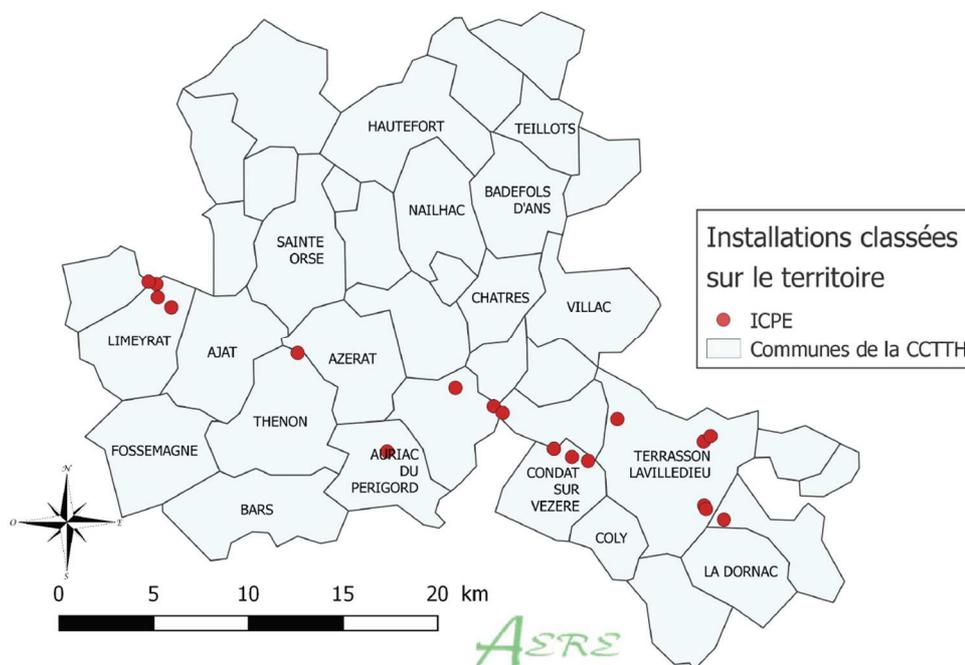


Figure 39 : Cartographie des installations classées protégées pour l'environnement. (Source : geo.data.gouv.fr)

	ICPE	Carrières	Industries	Entrepôt
Total	18	4	13	1
Auriac-du-Périgord	1	0	1	0
Les Coteaux Périgourains	1	0	1	0
Condat-sur-Vézère	2	2	0	0
La Bachellerie	2	0	2	0
Le Lardin-Saint-Lazare	3	0	2	1
Limeyrat	3	2	1	0
Montagnac-d'Auberoche	1	0	1	0
Terrasson-Lavilledieu	4	0	4	0
Thenon	1	0	1	0

Tableau

3 : Répartition des ICPE par commune (Source : géoportail.gouv, 2018)

Face à ces établissements classés, aucun Plan de Prévention des Risques Technologiques n'a été élaboré sur le territoire.

- **Le risque lié au transport de matières dangereuses**

Les principaux risques de Transport de Matière Dangereuse proviennent de la présence de l'autoroute A89, des départementales D6089 et D704. Ces risques sont liés à d'éventuels accidents lors du transport de matières dangereuses par voie routière, ferroviaire ou de canalisation. Ces accidents peuvent occasionner explosions, incendies, nuages toxiques, etc.

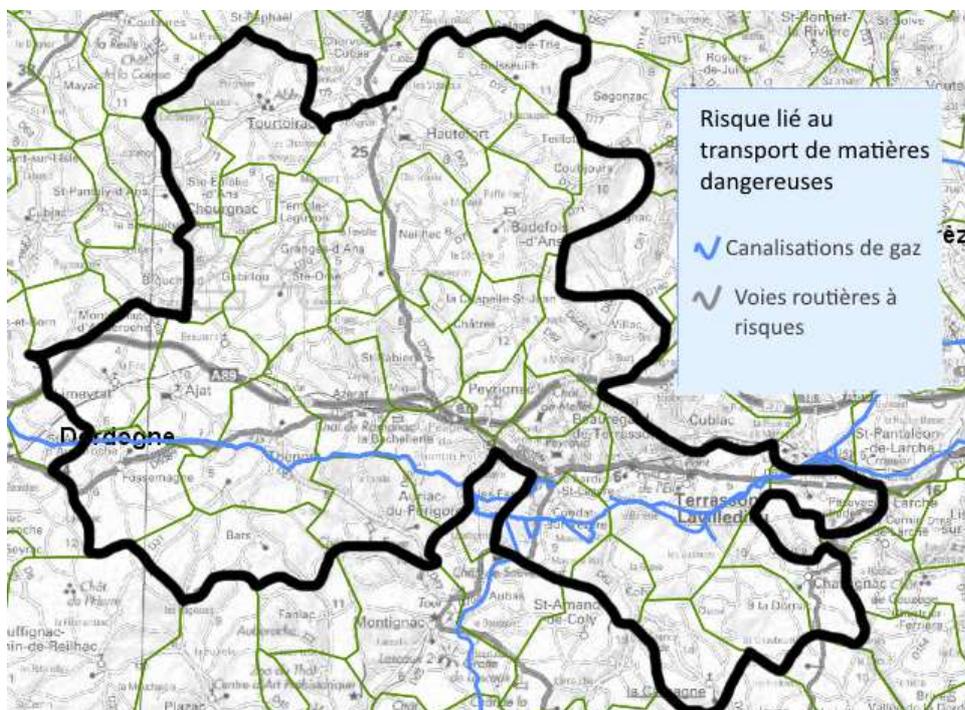


Figure 40 : Cartographie des risques de transport de matières dangereuses sur le territoire. (Source : cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr)

- **Le risque minier**

Il n'y a pas de gisement minier répertorié sur le territoire. Cependant, de nombreuses cavités souterraines (naturelles et façonnées de la main de l'Homme) sont recensées sur le territoire.

Ces cavités présentent donc un risque de niveau faible lié aux mouvements de terrains (affaissement, effondrement localisé, tassement).

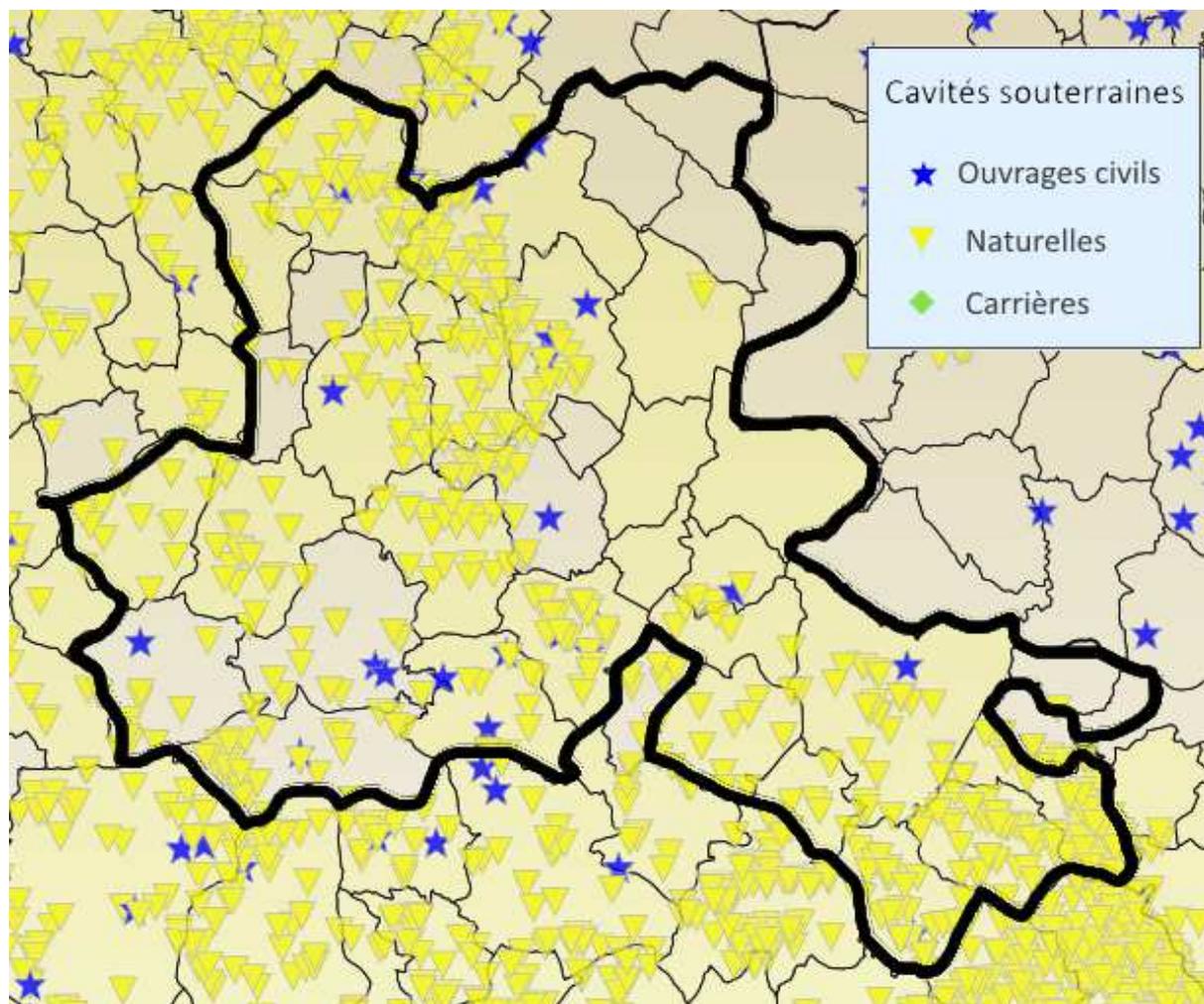


Figure 41 : Cartographie des cavités souterraines sur le territoire (Source : BRGM)

5.6. Déchets

Les déchets de la CCTTH sont gérés par le Syndicat Mixte des Déchets du Département de la Dordogne (SMD3), par le SMCTOM de Thiviers et par le SIRTOM du Bassin de Brive.

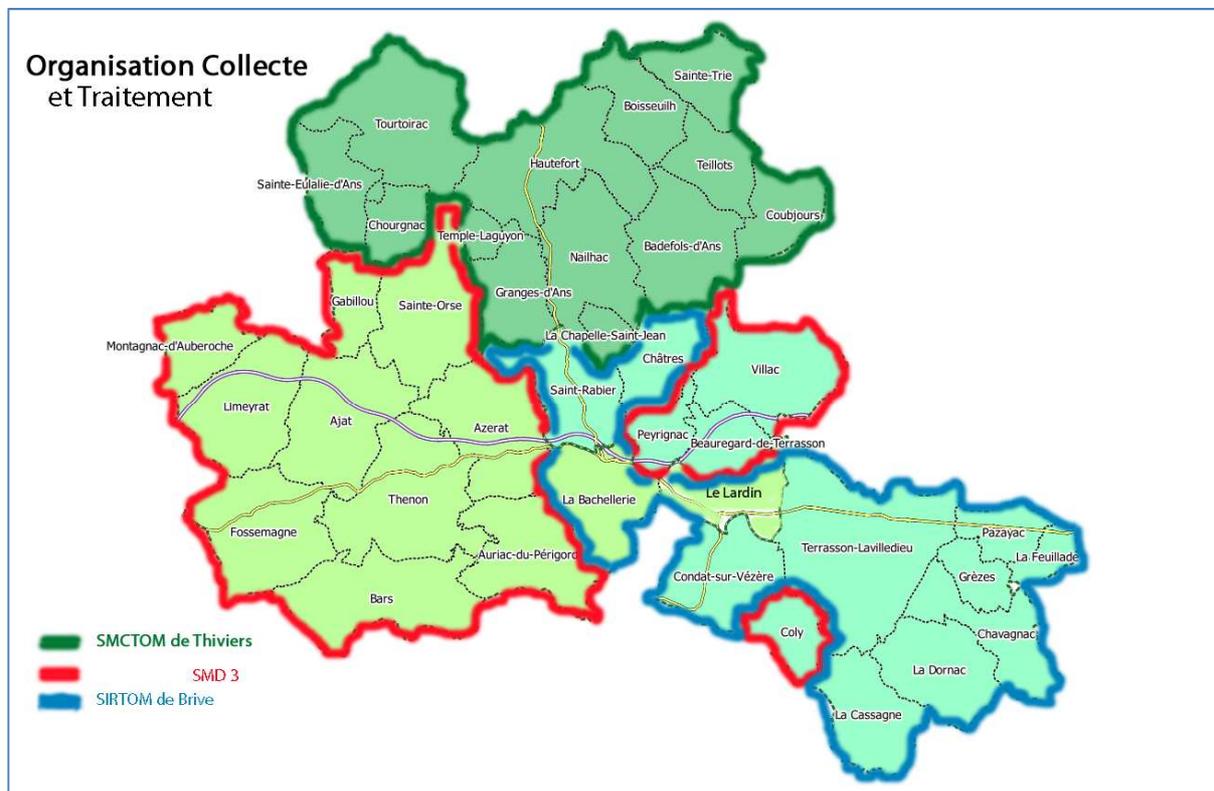


Figure 42 : Organisation de la collecte des déchets sur le territoire.

Les chiffres de l'année 2015, au niveau départemental, ont les suivants :

- 234 562 tonnes de déchets produits (soit 586 kilos par habitant)
- 49% de ces déchets ont été enfouis.

	Tonnage	Kg/an /habitant	Ev. 2015 /2014	"Devenir" des déchets
Déchets propres et secs (contenu des sacs jaunes + papier, carton...)	25 202	63	+0,50 %	valorisation -> recyclage
Verre	14 740	37	+1,49 %	valorisation -> recyclage
Déchets verts (branches d'arbres ...)	32 970	82	-2,73 %	valorisation -> compostage
Ferraille	4 759	12	-3,22 %	valorisation -> recyclage
Gravats	23 163	58	-0,83 %	valorisation -> réutilisation
Autres (bois, huile de vidange, polystyrène ...)	18 295	46	+5,51 %	valorisation -> recyclage ou valorisation énergétique
Déchets résiduels (non valorisables)**	115 431	288	-0,28%	enfouissement
TOTAL	234 562	586	-0,13 %	

Tableau 4 : Déchets collectés en Dordogne, en 2015. (Source : SMD3)

Le taux de valorisation des déchets est en progression :

2012	2013	2014	2015
39%	40,4%	41,3%	42,2%

5.7. Nuisances

5.7.1. Bruit lié à l'aviation

Il n'y a pas d'aéroport sur le territoire. Condat-sur-Vézère accueille un aérodrome privé ouvert aux ULM, avec une seule piste de 600 mètres. Cet aérodrome n'est pas soumis à un Plan d'Exposition au Bruit (PEB).

5.7.2. Bruit lié aux infrastructures de transport

Les **nuisances sonores** entraînent des conséquences sur la qualité de vie et la santé humaine, et sont d'ailleurs considérées comme la première nuisance à domicile. Elles sont produites par les infrastructures de transport, à la fois routières, ferroviaires et aériennes, mais aussi les activités industrielles, artisanales, les bruits de voisinage et les activités de loisirs et sportives.

Sur le territoire du Terrassonnais en Périgord Noir, 15 communes sont concernées par des voies routières sonores, principalement l'A89, la D704 et la D6089.

Ces axes sont de catégorie 3 à 4, ce qui équivaut à un niveau sonore au point de référence de 68 à 73 dB(A) en période diurne et 63 à 68 dB(A) en période nocturne.

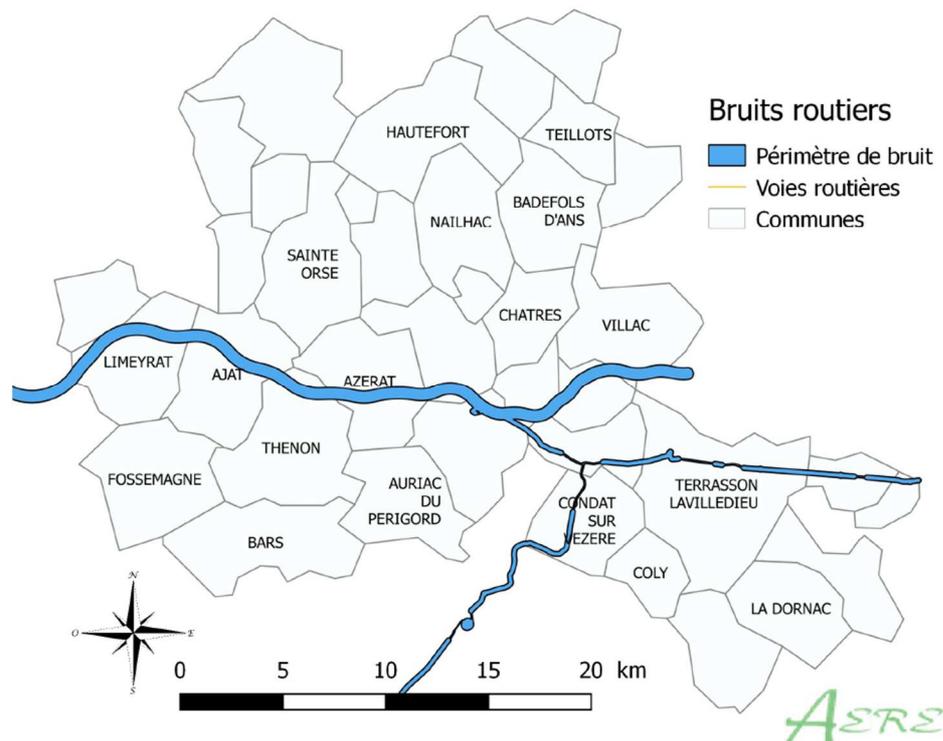


Figure 43 : Cartographie des bruits routiers sur le territoire (Source : geoportail)

5.8. Vulnérabilité au changement climatique du milieu humain

La **population vieillissante** du territoire est plus vulnérable aux maladies cardio-vasculaires, respiratoires, allergiques et autres virus, mais également à la hausse des températures qui pourrait provoquer une surmortalité estivale.

La part importante de **logements anciens** (construits avant 1949 notamment) associée au grand nombre de **maisons** pourrait aggraver les difficultés énergétiques, de par leur consommation énergétique plus importante que les logements récents et collectifs. Les problématiques d'isolation risquent d'être de plus en plus présentes en saison estivale, ce qui va entraîner un recours à la climatisation et donc une hausse des consommations. Plus globalement, le **confort thermique** des bâtiments (publics et logements) sera affecté, puisqu'il dépend principalement de la température de l'air ambiant et des parois, la luminosité et la densité des personnes. L'évacuation de l'humidité, l'étanchéité, les matériaux et l'isolation du bâtiment ne sont pas suffisamment optimisés dans le parc ancien pour des températures élevées durant plusieurs jours.

Les **risques naturels** peuvent grandement dégrader les infrastructures, que ce soit les bâtiments et réseaux routiers. Des mouvements de terrain, inondations et incendies pourraient impacter les activités économiques, notamment l'agriculture (terrains cultivables inondés ou incendiés, diminution des rendements...).

Certains **secteurs économiques** sont particulièrement vulnérables au changement climatique :

- L'agriculture : diminution de la ressource en eau, diminution des récoltes, apparition de nouveaux nuisibles et parasites, modification du cycle des cultures ;
- La sylviculture : évolution du climat sur le cycle de croissance des essences les rendant plus sensibles, apparition ou prolifération de parasites.

6. SYNTHÈSE : IDENTIFICATION DES TENDANCES ET DES ENJEUX

À l'issue du diagnostic environnemental, il convient de mettre en avant les principaux enjeux environnementaux à prendre en compte dans le cadre du PCAET. Ces enjeux ont été présentés par thème dans ce document, le tableau page suivante en propose une synthèse.

Pour chaque thème, quatre colonnes présentent :

- l'état initial,
- les tendances d'évolution (en l'absence de mesures prises dans le cadre du PCAET) et les pressions,
- le pouvoir d'incidence du PCAET sur la thématique (faible/modéré/fort),
- le niveau d'importance de l'enjeu dans le cadre de l'élaboration du PCAET*



* Il est à noter que l'importance de l'enjeu est en lien avec les trois autres critères, et notamment des thématiques prioritaires du PCAET. Un enjeu majeur dans le cadre de cette EES, ne serait pas forcément ressorti dans le cadre de l'EES du SCOT ou du PLUI, qui ne traitent pas des mêmes sujets.

	État initial	Tendances d'évolution	Pouvoir d'incidence du PCAET	Enjeux PCAET
Sols	Érosion des berges. Effondrements de cavités souterraines. 4 communes ont recensé plus d'un mouvement de terrain. Risque sismique très faible.	Diminution des réserves d'eau dans les sols entraînant une augmentation de l'érosion et du retrait des argiles.	Faible Action sur la sylviculture et adaptation au changement climatique.	Modéré
Hydrographie et ressources en eaux	Eau potable : globalement conforme aux normes de qualité, 4 communes en état mauvais et 8 en état médiocre, majoritairement via pollution des activités agricoles (pesticides). Eaux de surface dans un état qualitatif mitigé, notamment au passage des rivières sur le territoire. Forte pression liée aux établissements industriels polluants. Vulnérabilité au risque d'inondation des communes présentes le long de la Vézère et de l'Auvezère, avec des aléas d'inondation fréquents. 5 communes concernées par un PPRI.	Augmentation des besoins en eau pour l'agriculture, traces de pesticides pouvant augmenter et prolifération d'algues bleues ou vertes (liées aux phosphates et nitrates). Aggravation de la qualité des eaux de surface. Risque accru de concentration des polluants en période estivale, dû à l'assèchement des sols Baisse des débits en période et périodes d'étiage plus longues. Baisse des capacités d'infiltration sur les zones urbanisées. Augmentation du risque inondation lié au changement climatique (pluies hivernales plus intenses).	Modéré Développement d'une agriculture moins intensive. Réduction des émissions de GES (et donc du réchauffement climatique).	Important
Ressources non renouvelables	3 carrières sur le territoire	Renouvellement des autorisations	Faible	Faible
Ressources renouvelables	8% d'énergie renouvelable sur le territoire Production à majorité par le bois-énergie (86%).	Tendance d'évolution faible sur le territoire, hormis un projet de centrale solaire thermique au sol important développé par une papeterie.	Fort Développer le solaire thermique et le bois énergie pour les besoins en chaleur. Développer le solaire photovoltaïque et l'éolien.	Majeur

	État initial	Tendances d'évolution	Pouvoir d'incidence du PCAET	Enjeux PCAET
Climat, air et émissions de GES	48% des émissions de GES du territoire sont émis par les produits pétroliers et d'autres combustibles, tel le charbon et les combustibles spéciaux à vapeur 20% d'émissions non-énergétique, majoritairement issues de l'agriculture mais aussi via les pertes de fluides frigorifiques utilisés dans le bâtiment et l'industrie.	Évolution proportionnelle aux activités.	Fort Sensibiliser sur la pollution liée au transport et réduire les distances parcourues, mutualiser les déplacements. Amélioration des consommations du bâtiment via la rénovation. Réduction des émissions liées à l'agriculture via une agriculture moins intensive.	Majeur
Occupation du sol	Dominante rurale. Taux de couverture arborée élevé (45%). Part importante de l'agriculture. Département sans PPFCl (Plan de Protection des Forêts Contre l'Incendie).	Artificialisation des sols. Espaces agricoles et forestiers en diminution. Augmentation du risque incendie liée au réchauffement climatique.	Modéré Actions en matière d'urbanisme et d'agriculture	Important
Habitats naturels protégés (dont Natura 2000)	3 ZNIEFF II et 5 ZNIEFF II. 3 sites Natura 2000 d'importance communautaire.	Déplacement des aires climatiques. Extinction de 20% à 30% des espèces. Pertes de services écosystémiques (épuration de l'air, eau, pollinisation, séquestration carbone). Zones Natura 2000 menacées par la pollution de surface.	Modéré Action de vigilance au regard des projets de production EnR et autres exploitations de ressources naturelles (forêt, hydraulique, etc.)	Modéré
Trame verte et bleue, corridors écologiques	Trame bleue basée sur les réservoirs biologiques du SDAGE. Quasiment inexistante sur le territoire Trame verte représentée par les corridors et réservoirs boisés.	Protection de la continuité écologique pour tout nouveau projet sur les cours d'eau d'intérêt majeur. Trame verte menacée par les feux de forêt.	Faible Action de vigilance .	Modéré
Population et risques sanitaires	Population en stagnation démographique, et vieillissante.	Augmentation des épisodes caniculaire. Accroissement des maladies et développement de nouveaux organismes et allergies.	Modéré Action sur la réduction des émissions de GES et de polluants, via la rénovation, amélioration du confort interne des bâtiments en période de canicule.	Important

	État initial	Tendances d'évolution	Pouvoir d'incidence du PCAET	Enjeux PCAET
Parc bâti	Troisième secteur consommateur d'énergie (14%) 34% des logements datant d'avant 1945 Chauffage à 36% par l'électricité, 31% par le bois, 16% au gaz et 14% au fioul. 88,6% des logements sont des maisons	En moyenne 124 nouveaux logements construits chaque année	Fort Politique de rénovation des bâtiments Prise en compte de l'énergie et du climat dans les documents d'urbanisme	Majeur
Activités économiques	Une activité économique principalement liée au tertiaire (60%) et à l'industrie (24,5%)	Augmentation du risque de sécheresse accrue Tension entre agriculture et industrie lors de fortes chaleurs sur la ressource en eau Diminution du nombre d'exploitants agricoles (-55% d'unités de travail annuel entre 1988 et 2010)	Modéré Actions de sensibilisation	Important
Infrastructures de transport	Dominance de la voiture Part modale en transport en commun très faible Modes actifs sous-développés et/ou utilisés		Fort Développement des mobilités alternatives Actions de sensibilisation	Majeur
Risques technologiques	Risque lié au transport de marchandises dangereuses 18 ICPE sur le territoire, aucune SEVESO Aucun PPRT	Peu d'évolutions	Faible	Faible
Déchets	586 kilos/habitants de déchet ménagers en Dordogne	Une production de déchets relativement stable depuis 2005 Un taux de valorisation en nette augmentation (de 39% en 2012 à 42,2% en 2015)	Fort Actions sur la gestion et réduction des déchets	Important
Nuisances	1 aéroport non soumis à un PEB 15 communes concernées par des voies routières sonores, de catégorie 3 à 4	Évolution corrélée à la circulation	Modéré Action sur l'isolation des bâtiments Action sur la réduction de la circulation	Modéré

Pour résumer, les principaux enjeux issus de l'évaluation environnementale stratégique, à prendre en compte dans le PCAET, sont les suivants :



TABLE DES ILLUSTRATIONS ET TABLEAUX

Figure 1: En vert : EPCI engagés dans la démarche PCAET initiée par le SDE24. En violet : PCAET portés par le SYCOTEB.....	5
Figure 2 : Périmètre de la communauté de commune du Terrassonnais en Périgord Noir, Thenon Hautefort	6
Figure 3 : Évolution de la température moyenne en France, par rapport à la moyenne 1961-1990	8
Figure 4 : Évolution de la température moyenne annuelle en France par rapport à la période 1976-2005	9
Figure 5 : Préviation des paramètres climatiques au mois de mai 2050, en comparaison avec les moyennes actuelles, pour le département de Dordogne – Scénario « modéré » à gauche et « intensif » à droite.	10
Figure 6 : Articulation réglementaire des documents de planification climat-air-énergie.....	11
Figure 7 : Les documents articulés avec le PCAET du Terrassonnais en Périgord noir, Thenon Hautefort.....	14
Figure 8 : État géologique de la Dordogne (Source : © Esprit de Pays - Topacki. http://espritdepays.com/portfolio/cartographie-dordogne-geologie/).....	16
Figure 9 : Synthèse de la répartition des mouvements de terrain par commune. (Source : BRGM)	17
Figure 10 : Atlas cartographique de l'état initial. (Source : SAGE Isle Dronne)	19
Figure 11 : État écologique des masses d'eau superficielles. (Source : SDAGE Dordogne)	21
Figure 12 : Cartographie des masses d'eau souterraine (Source : BRGM)	22
Figure 13 : État chimique des masses d'eau souterraines affleurantes. (Source : SDAGE Dordogne).....	23
Figure 14 : Qualité de l'eau potable dans les communes de la CCTTH. (Source : Que choisir).....	24
Figure 15 : Pressions sur les cours d'eau lié à l'activité humaine. (Source : SIE Adour Garonne).....	24
Figure 16 : Cartographie des risques inondation. (Source : Géorisques.gouv).....	25
Figure 17 : Exploitation forestière en Dordogne (Source : Interbois, données EAB).....	26
Figure 18 : Caractéristique des vents en Dordogne. (Source : WindFinder)	27
Figure 19 : Répartition de l'occupation du sol. (Source : Corine Land Cover, 2012).....	28
Figure 20 : Taux de boisement des communes de la CCTTH (Source : Corine Land Cover, données 2012).....	29
Figure 21 : Orientation technico-économique des communes et superficie agricole utilisée. (Source : AGRESTE - Recensement Agricole 2010).....	30
Figure 22 : Carte synthétique des enjeux soumis au risque feu de forêt. (Source : Atlas feu de forêt Dordogne) 31	
Figure 23 : (à gauche) Nombre de départs de feux par commune - (à droite) Surfaces brûlées par communes. (Source : Atlas feu de forêt Dordogne 2001-2007).....	31
Figure 24 : Zones Natura 2000 : (En mauve la nouvelle zone des coteaux de la Vézère. En bleu l'extension de la zone Natura 2000 de la Vézère. (Source : PLUi).....	34
Figure 25 : Cartographie de la trame verte sur le territoire du Terrassonnais en Périgord Noir, Thenon Hautefort. (Source : EIE du PLUi)	35
Figure 27 : Zones humides sur le territoire. (Source : PLUi).....	36
Figure 28 : Cartographie communale des zones humides - EPIDOR. (Source : PLUi)	36
Figure 29 : Atlas des zones inondables (Source : PLUi).....	37
Figure 30 : Répartition de la population par âge. (Source : INSEE).....	40
Figure 31 : Évolution des naissances et mortalité du territoire. (Source : INSEE).....	40
Figure 33 : Répartition des résidences principales selon leur date de construction (Source : INSEE).....	42
Figure 34 : Prix de la vente immobilière sur le territoire. (Source : www.meilleursagents.com)	43
Figure 35 : Cartographie des sites protégés au titre de la législation sur les monuments historiques. (Source : Service départemental de l'architecture et du patrimoine de la Dordogne. Réalisation : Lucas Pair)	46
Figure 36 : Grande entreprises et équipements structurants de la Dordogne. (Source : Dordogne Périgord : territoire dynamique & attractif – CCI Dordogne).....	47
Figure 38 : Zones d'activité sur le territoire.....	48
Figure 39 : Cartographie du réseau routier. (Source : Géorisques.gouv)	49
Figure 40 : Cartographie du réseau ferroviaire. (Source : SNCF).....	49
Figure 41 : Cartographie du réseau de bus. (Source : Transperigord).....	50
Figure 42 : Cartographie des installations classées protégées pour l'environnement. (Source : geo.data.gouv.fr)	51
Figure 43 : Cartographie des risques de transport de matières dangereuses sur le territoire. (Source : cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr)	52
Figure 44 : Cartographie des cavités souterraines sur le territoire (Source : BRGM)	53
Figure 45 : Organisation de la collecte des déchets sur le territoire.	54
Figure 46 : Cartographie des bruits routiers sur le territoire (Source : geoportail)	56

Tableau 1 : Sites classés ou inscrits selon les communes. (Source : DREAL Nouvelle-Aquitaine) **Erreur ! Signet non défini.**

Tableau 2: Occupation des résidences du territoire (Source : INSEE 2015)..... 42

Tableau 3 : Répartition des ICPE par commune (Source : géoportail.gouv, 2018)..... 52

Tableau 4 : Déchets collectés en Dordogne, en 2015. (Source : SMD3) 55